

Quimper Cornouaille Développement

Procès-verbal & délibérations

Conseil d'administration & Assemblée générale

Mardi 18 avril 2017

Conseil d'administration & Assemblée générale
Quimper Cornouaille Développement
18 avril 2017

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative) :

Philippe CHARRETON (Etat), Ludovic JOLIVET, Alain DECOURCHELLE, Christian CORROLLER, Christian KERIBIN, Jean-Hubert PETILLON (Quimper Bretagne Occidentale), Sébastien MIOSSEC (Quimper Communauté), Pierre PLOUZENNEC (CCHPB), Roger LE GOFF (CC Pays fouesnantais), Françoise RANNOU (Chambre d'Agriculture), André FIDELIN (CCA), Bruno LE PORT (CC Cap Sizun Pointe du Raz), Raynald TANTER (CCPBS), Florence CROM (SIOCA) ;

Membres excusés :

François MARTIN (Etat), Pascal LELARGE (Etat), Karim GHACHEM (Conseil régional), Jean-Marc TANGUY (CD29), Gilbert GRAMOULLE, Hervé HERRY, Didier LENNON (Quimper Bretagne Occidentale), Claude RAVALEC (CCIMBO), Erwan LE FLOC'H (Douarnenez Communauté), André GUENEGAN (SYMESCOTO) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs :

Guillaume MENGUY, Claire LEVRY-GERARD (Quimper Bretagne Occidentale) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Michel CANEVET (CCHPB), Jean-Michel GUILLOU (Conseil de Développement), Laurent BRUCHON (Quimper Communauté), Kim LAFLEUR, Nicolas KERLOCH, Emmanuelle HERVE, Hélène RIALLAND, Elisabeth COLIN (QCD), Camille KEROUEDAN (SIOCA), Laetitia GUILLEMOT (Ouest Conseil Audit) ;

Le 18 avril 2017, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'association se sont réunis à la Mairie de Quimper.

La séance est présidée par Ludovic JOLIVET. Le secrétariat de séance est assuré par Michel CANEVET.

Le Président ouvre la séance à 9h30 et constate que le quorum est atteint :

- 15 membres sur les 28 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir

Les instances sont ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre prévu :

1. Approbation des comptes 2016 et affectation du résultat
2. Rapport d'activité 2016
3. Validation du premier arbitrage des nouveaux critères et répartition de l'enveloppe 2017-2020
4. Demande de subvention-Financement du poste animation Conseil de Développement 2017
5. Demande de subvention-Fonctionnement-animation LEADER 2016
6. Demande de subvention-Fonctionnement-animation LEADER 2017
7. Demande de subvention-Ingénierie territoriale 2017
8. 7^{ème} Rendez-vous de la Cornouaille
9. Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

10. Calendrier des instances et CUP (prévisionnel)

11. Questions diverses

1. Approbation des comptes 2016 et affectation du résultat

Roger LE GOFF fait une présentation synthétique du bilan et du compte de résultat. Le compte de réserve associative sera sollicité pour palier au résultat négatif, mais il faudra être vigilant à l'avenir. Les charges d'exploitation sont en hausse de 14% pour des produits en hausse de 5 % en 2016, des actions engagées dont les niveaux de subvention sont de moins en moins garantis, des produits qui tardent à entrer (628 000 €) et des taux de cotisation qui n'augmentent pas, l'équilibre financier demeure préoccupant. Les finances sont saines malgré un résultat négatif.

Madame Laetitia GUILLEMOT, commissaire aux comptes, rappelle d'abord son rôle qui est de garantir une image fidèle des comptes et de repérer un non-respect du droit comptable. Elle présente ensuite les conclusions des deux rapports réglementaires établis par le cabinet Ouest Conseils Audit :

-Le rapport sur les comptes annuels où, après avoir procédé aux vérifications d'usage prévues par la loi, il atteste que les comptes sont réguliers et sincères et n'appellent pas d'observation.

-Le rapport spécial sur les conventions réglementées qui régissent le lien financier entre une administration et une association, où il a été constaté qu'aucune convention n'était à soumettre à l'organe délibérant pour l'année 2016.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à s'exprimer sur la présentation des comptes 2016 puis les soumet au vote.

Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat et avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes 2016 de QCD, donne quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion et décide d'affecter la totalité du résultat 2016 en compte de réserve associative.

L'Assemblée générale renouvelle le mandat des Commissaires aux comptes, au terme de leur 7e année de mandat :

- **Titulaire : Ouest Conseils Audit**
- **Suppléant : Paul GUILLOU**

2. Rapport d'activité 2016

Ludovic JOLIVET introduit le rapport d'activités 2016 en rappelant les missions de l'Agence : développement économique, emplois, transition énergétique, tourisme, marketing territorial, aménagement du territoire et ingénierie financière, etc.

Kim Lafleur prend la parole pour indiquer que le bilan 2016 a été marqué par des temps forts que l'on retrouve dans le rapport d'activités et rappelle la liste des différentes manifestations, comme les séminaires, études...Cela représente 133 actions en 2016.

Sébastien MIOSSEC tient à s'assurer que le rapport d'activité sera bien distribué à l'ensemble de ses conseillers communautaires.

Ludovic JOLIVET indique qu'il est satisfait du rendu de ce rapport clair et précis.

Le Conseil d'administration valide le rapport d'activités 2016.

3. Validation du premier arbitrage des nouveaux critères et répartition de l'enveloppe 2017-2020

Michel CANEVET indique qu'il s'agit de réexaminer le contrat de partenariat sur la période 2017-2020. Il reste un peu plus de 3 M d'€ sur l'enveloppe dédiée à la période 2014-2016. L'enveloppe 2017-2020 octroi 16.8 million supplémentaires, sachant que, suite au départ de Châteaulin, la Région a déjà revu son montant et qu'elle autorise à revoir les critères de révision des fiches. Parmi les nouveautés, hormis la souplesse sur l'étude des fiches, on peut sélectionner un certain nombre de projets importants, novateurs pour le territoire. Il ne sera également plus nécessaire de recevoir l'ensemble des porteurs de projets, sauf pour les projets novateurs ou particulièrement intéressants. Cela va permettre de consommer l'ensemble de l'enveloppe et utiliser ainsi tous les crédits pour les projets du territoire avec une priorité pour les projets structurants qui peuvent avoir un effet motivant sur l'emploi et l'économie. Le Conseil de développement a émis quelques suggestions à ce sujet.

Jean-Michel GUILLOU remercie Michel CANEVET pour avoir sollicité le Conseil de Développement afin d'émettre un avis. L'enveloppe n'est pas entièrement consommée et globalement on peut constater qu'il y a peu de projets associatifs ou privés. L'accentuation sur des projets structurants est une priorité et une idée partagée par le Conseil de développement. L'application de taux différenciés est une bonne chose car sinon cela n'amène pas de discussion. L'idée est de faire émerger les projets principaux. Le Conseil de développement est satisfait des orientations et améliorations envisagées.

Michel CANEVET précise que l'état de la revoyure sera présenté au prochain comité unique de programmation (CUP). Ce n'est qu'une première phase de travail pour discuter avec la Région. On espère également que le programme LEADER soit également lancé le plus vite possible car aucun dossier n'a encore été programmé depuis 2014.

Dans la liste des projets structurants, le PEM de Quimper fait partie des sujets importants sur lequel sera fait un effort financier, tout comme le développement numérique dans le Cap Sizun, sachant que les modalités doivent être dégagées avec Mégalis. Il est important de faire valoir qu'à l'Ouest, la priorité au numérique doit devenir effective et doit se traduire par des investissements conséquents de Mégalis en compensation de la manière dont sera désenclavé l'Est de la Bretagne avec l'arrivée de la ligne à Grande Vitesse. Un rendez-vous avec le Président de Région est privilégié. La question de la plaisance et des mobilités internes ainsi que les 2 dossiers de Toul Car Bras et le stade Guy Piriou sont des projets porteurs économiquement pour la Cornouaille.

Michel CANEVET passe en revue toutes les fiches annexées à l'ordre du jour. Il précise qu'il est souhaité d'ouvrir la question des friches, en étendant aux zones portuaires, agricoles et dans les gares. En ce qui concerne la promotion des savoirs faire, il est privilégié un élargissement aux centres scientifiques, techniques et de recherche, car il y a un projet important sur Concarneau (Marinarium).

Pour la pêche et plus particulièrement la modernisation des criées, il faudra mettre en place des gardes fous afin de ne pas y mettre toute l'enveloppe.

En ce qui concerne le nautisme et les ports, deux évènements maritimes ont été identifiés comme projets importants de Cornouaille : Temps Fêtes et la course AG2R. Il est souhaité que ces projets soient accompagnés de manière pérenne pour la Région, ce qu'elle n'accepte pas pour le moment. Cela nécessitera sans doute une intervention politique pour que ces évènements soient accompagnés correctement.

André FIDELIN précise que, par le passé, la Région versait la subvention relative à l'organisation de l'AG2R à la ville de Concarneau. A l'heure actuelle, celle-ci est directement versée à l'organisateur de l'évènement. Concarneau souhaiterait tout de même être bénéficiaire car cela a un impact sur le plan économique, ce qui nécessite une aide pour la ville de Concarneau.

Ludovic JOLIVET précise qu'il n'était pas en possession de ces informations et qu'il faudra en tenir compte.

Pierre PLOUZENNEC souhaite que l'évènement du Festival de glisse comme La Torche soit inscrit dans la liste afin que le territoire de l'Ouest soit représenté dans le domaine du développement économique. Cela constitue un rayonnement extérieur majeur pour le Territoire.

Michel CANEVET fait état de la fiche Patrimoine qui n'a pas de caractère prioritaire. Il suggère de privilégier ces fonds sur des projets d'ampleur océanographique par exemple. Concernant les centralités et mobilités, il est proposé de plafonner l'aide à 20% et à 100 000 euros sur 3 ans sur des projets de requalification et d'aménagement d'espaces publics en centre bourgs. Pour les logements sociaux on poursuit avec les aides déjà fixées. Pour l'aménagement numérique du Cap Sizun, on est également sur la fiche des mobilités.

Enfin la question des services collectifs essentiels, il est à noter que concernant l'ingénierie, la quasi-totalité des crédits de l'enveloppe 2017-2020 ont déjà été consommés. Il faut également penser à disposer de crédits pour faire la contrepartie de projets qui pourraient être proposés dans le cadre de LEARDER et du FEAMP. Il est aussi proposé de plafonner à 100 000 euros, soit 10 % pour les équipements de loisirs et d'élargir aux Médiathèques d'approche intercommunales. Mais peut-on ouvrir aux équipements sportifs ?

Sébastien MIOSSEC demande des précisions sur la question du fonctionnement animation-communication. Quelles étaient les règles au début du contrat et quelles sont les marges restantes s'il ne reste plus d'ingénierie ? Il souhaite également obtenir des précisions sur la fiche 3.1 et le montant des subventions planchées.

Jean-Michel GUILLOU précise qu'il faut enlever les 10% car la Région ne financera jamais.

Sébastien MIOSSEC précise qu'au sujet des salles des fêtes sur son territoire, les élus ne sont pas d'accord sur le non-subventionnement des salles des fêtes communales.

Ludovic JOLIVET confirme qu'il n'y a que les projets communautaires qui sont soutenues, pas les locaux.

Michel CANEVET indique qu'une prochaine réunion aura lieu en mai avec Madame FORTIN de la Région pour discuter de tous ces points.

La question des mobilités est un sujet qui tient à cœur du Conseil de Développement, et il faut préciser qu'il est nécessaire pour le territoire de s'organiser pour favoriser ces mobilités. Sujet qui sera peut-être intégré au Pôle métropolitain.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité les premiers arbitrages présentés.

4. Financement du poste animation Conseil de Développement 2017

Michel CANEVET précise que la Région garantit une enveloppe de 25 000 euros dédiés à l'animation des Conseils de développement. Il précise qu'il va falloir anticiper le renouvellement du Conseil de Développement qui arrive en fin de mandat au mois d'octobre prochain, et prévoir aussi le renouvellement au sein du CUP.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le plan de financement 2017 et autorise le président à solliciter la subvention.

5. Demande de subvention-Fonctionnement-animation LEADER 2016

Pierre PLOUZENNEC précise que ce sont des demandes de financement au niveau national. A l'heure actuelle, le logiciel de travail de la Région est en phase d'essai et l'on espère pouvoir l'utiliser rapidement. On sollicite 46 393,87 € de FEADER, soit 80 %. La part d'autofinancement s'élève à 11 598,47 €.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le plan de financement 2016 présenté et autorise le Président à solliciter les demandes de subventions.

6. Demande de subvention-Fonctionnement animation LEADER 2017

Pierre PLOUZENNEC indique que le montant global de FEADER sollicité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 est de 52 254,54 €, soit 80 %. La part d'autofinancement s'élève à 13063.63€.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le plan de financement 2017 présenté et autorise le Président à solliciter les demandes de subventions.

7. Demande subvention Ingénierie Territoriale

Michel CANEVET présente la sollicitation pour l'ingénierie du contrat de partenariat à hauteur de 97 224 euros. Il rappelle que cette subvention est indispensable car le personnel travaille pour le contrat de partenariat, donc pour la Région.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le plan de financement 2017 présenté et autorise le Président à solliciter les subventions.

8. Le 7ème Rendez-vous de la Cornouaille

Ludovic JOLIVET demande de prendre date pour les 7^{ème} Rendez-vous de la Cornouaille, programmé le Vendredi 13 octobre 2017 (après-midi) au Centre des Congrès du Chapeau rouge, le thème validé par le Bureau est : « Une Cornouaille intelligente et connectée : comment préparer le territoire du futur ».

Cela rentre à la fois dans le cadre du pôle métropolitain et dans le cadre des territoires connectés.

Sébastien MIOSSEC soulève que l'on enlève le point sur la criminalité.

Michel CANEVET souhaite que l'on puisse identifier l'ensemble des acteurs économiques sur le sujet pour montrer les savoir-faire déjà présent en Cornouaille. Il demande également que l'on invite les élèves ou étudiants de Cornouaille qui peuvent être intéressés sur le sujet.

Jean-Michel GUILLOU indique que les entreprises remarquables seront également sollicitées sur ce sujet.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de suggestions.

Le Conseil d'administration prend acte du sujet choisi.

9. Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte

Sébastien MIOSSEC expose l'appel à projet de territoire à Énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Cet appel a fait l'objet d'une réponse concertée entre QBO et QCD pour avoir un seul dossier Cornouaillais. Notre territoire a été retenu par le ministère, mais pas sur l'ensemble des actions. Après analyse du ministère, on arrive à environ 1 million d'euros d'actions retenues, pour une aide à travers le TEPCV d'environ 570 000 euros (soit 200 000 euros pour les actions cornouaillaise et la balance pour les actions retenues par QBO).

Pour QCD, les actions retenues sont :

- Mobilités électriques : acquisition de véhicules électriques par les collectivités de Cornouaille ;

- La lutte contre le frelon asiatique, pour 117 000 euros, soit 36 % d'aide. Cela concerne les territoires de Quimperlé Communauté, le Pays Bigouden sud, les communes de QBO, Concarneau Cornouaille Agglomération, Douarnenez Communauté.

Nicolas KERLOCH précise que toutes les EPCI ont été sollicitées pour faire remonter leurs fiches, mais certaines n'ont pas répondues. L'intérêt est que le territoire soit labellisé parmi les cinq cent Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte, car cela pourrait permettre d'accéder à des dispositifs complémentaires et/ou des expérimentations par après.

Michel CANEVET demande à Monsieur Alain CHARRETON pourquoi l'appel à projet est limité à des frontières et notamment la lutte contre le frelon asiatique.

Alain CHARRETON précise que le dispositif est compliqué car l'enveloppe n'est pas répartie au porteur de projet principal. Mais l'essentiel est d'être en effet reconnu niveau national en qualité de Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Les premières conventions ont déjà fait l'objet d'avenants. Il faut donc attendre et cela évoluera peut être.

Pierre PLOUZENNEC précise que le problème du frelon est sans fin et que c'est un problème d'apiculteur. La nature fera son travail. On pourrait mettre tous nos fonds sur ce dossier.

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer la convention TEPCV avec le ministère.

10. Calendrier des instances et CUP (prévisionnel)

Les membres du Conseil d'administration prennent acte des modifications du calendrier des instances 2017.

Ludovic JOLIVET précise que le Conseil de Développement sera présent lors du Bureau de QCD du 12 juin.

11. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Ludovic JOLIVET clôt la séance à 10h50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le Secrétaire.

Le Président

Ludovic JOLIVET



Le Secrétaire

Michel CANEVET



Annexes

Sujet	Annexe	Page
1. Approbation des comptes 2016 et affectation du résultat	<u>Délibération n° QCD-46.01</u>	9-46
2. Rapport d'activités 2016	<u>Délibération n° QCD-46.02</u>	47
3. Validation du premier arbitrages des nouveaux critères et repartition de l'enveloppe 2017-2020	<u>Délibération n° QCD-46.03</u>	48-79
4. Demande de subvention-Financement du poste animation Conseil de Développement 2017	<u>Délibération n° QCD-46.04</u>	80
5. Demande de subvention-Fonctionnement-animation LEADER 2016	<u>Délibération n° QCD-46.05</u>	81
6. Demande de subvention-Fonctionnement-animation LEADER 2017	<u>Délibération n° QCD-46.06</u>	82
7. Demande de subvention- Ingénierie territorial 2017	Délibération n° QCD-46.07	83-84
8. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	Délibération n° QCD-46.07	85
9. 7ème Rendez-vous de la Cornouaille	Note d'information	86
10. Calendrier des instances et CUP(prévisionnel)	Note d'information	87

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale –18 avril 2017

Délibération N° QCD-46.01

1. Approbation des comptes 2016 et affectation du résultat

Les comptes 2016 de Quimper Cornouaille Développement soumis à l'approbation de l'assemblée générale se traduisent par un bilan de 1 552 314 € et un compte de résultat dégageant **un résultat d'exercice de -31 944 €**, à raison de 1 974 713 € de produits pour 2 006 656 € de charges (page 7).

Ils se présentent comme suit :

BILAN			
immobilisations	61 888	résultat d'exercice	- 31 944
créances usagers & rattachements	484 548	reports et réserves	1 360 889
Autres créances	21395	subventions d'invest restant à rapporter au résultat	693
disponibilités	984 483	dettes d'exploitation	218 228
Total actif	1 552 314	prov pour charges	4 448
		Total passif	1 552 314

COMPTE DE RESULTAT			
salaires et charges	1 323 144	prestations	2 359
personnel m-a-d	33 724	subventions et cotis.	1 941 662
charges de gestion	596 515	autres produits	348
dota.amort.prov.	23 476	repr amort, tr. Ch	13 862
charges fin.except.	29 797	produits fin & except.	16 482
Total charges	2 006 656	Total produits	1 974 713

Résultat:	-	31 944
------------------	---	---------------

1. Analyse du bilan

Immobilisations : 61 888 €

Avec un niveau d'investissements de 25 973 € en 2016 (matériel de bureau et informatique pour 9 686 €, agencement des nouveaux locaux pour 15 118 € et mobilier pour 1 169 €), le compte immobilisations diminue par rapport à 2015 en raison du remboursement de la caution du Marygold A mais surtout de la sortie des immobilisations liées aux anciens locaux (agencements, travaux) et pas encore totalement amorties.

Comptes de créances usagers & rattachements : 484 548 €

Au 31 décembre 2016 le compte de créances (cotisations et subventions non encore encaissées) atteint un niveau record depuis la création de l'agence, en hausse de 51 % par rapport à 2015. Il s'explique pour moitié par les cotisations non encore perçues au 31 décembre de la part de

certaines adhérents, et pour l'autre moitié par le montant des subventions non encore encaissées, notamment les subventions régionales perçues en grande partie à l'année N+1.

NB. Seules les subventions ayant fait l'objet d'un arrêté de subvention ont été retenues dans les comptes de l'exercice 2016.

Disponibilités : 984 483 €

La trésorerie reste favorable compte-tenu des excédents des années passées mais la situation du compte de créances vient l'affecter et elle est donc en baisse de 21 % par rapport à décembre 2015.

Au Passif du bilan, il faut noter qu'en dépit du résultat négatif de 2016, les fonds propres restent élevés, atteignant 1 360 889 € avant la déduction du résultat 2016.

Les dettes fournisseurs et organismes sociaux non encore facturés (218 228 €) sont en diminution de 24 % par rapport à l'année précédente.

Il existe également au passif un montant de 693 € correspondant aux subventions d'investissement non encore totalement amorties, et la provision pour charges (4448 €) correspond aux frais de remise en état du bâtiment Marygold 2 libéré début octobre.

2. Analyse du compte de résultat

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement évolue assez nettement en 2016 par rapport à l'exercice 2015 : les charges augmentent de 14 % et les produits seulement de 5 %.

A) Les charges

	Exercice 2015	Exercice 2016	Evo. 2015-2016	
			en k€	en %
salaires et charges	1 075 311	1 323 144	248	23%
personnel mis à disposition	16 256	33 724	17	107%
charges de gestion	641 887	596 515	- 48	-7%
dot.amortissements & prov.	25 826	23 476	- 2	-9%
charges fin & except	-	29 797	30	
Total charges:	1 759 280	2 006 656	245	14%

Salaires et charges (personnel propre et mis à disposition) : 1 356 868 €

Les charges de personnel au sens large (personnel propre, taxe sur les salaires, agents mis à disposition et stagiaires) augmentent en toute logique de 24 % par rapport à l'année 2015 qui avait été une année particulière en raison de la vacance de direction la majeure partie de l'année, et des départs fin 2014 des agents mis à disposition par Quimper Communauté.

Exprimé en équivalent temps plein, le personnel propre et mis à disposition représente 27.47 etp en 2016, soit 3 etp de plus qu'en 2015.

En nombre de salariés, l'effectif, qui était de 23 personnes au 31 décembre 2015, dont 1 CDD, a atteint 31 personnes au 31 décembre 2016 : 24 CDI, 6 CDD et une personne mise à disposition par l'A OCD. Le seul recrutement en CDI de 2016 a été celui du Responsable marketing territorial et aménagement du territoire. Le CDD de chargée de mission Leader et animation du Conseil de

développement a été transformé en CDI. Le départ en septembre d'un salarié en CDI au pôle transition énergétique a été comblé par un transfert en interne.

L'agence a eu recours à 7 CDD au cours de l'année 2016 pour pouvoir remplir ses missions. Enfin, elle a accueilli 4 stagiaires indemnisés au taux légal, pour une durée totale de 287 jours.

Charges de gestion : 596 515 €

L'ensemble des charges de gestion est en diminution de 7 % par rapport à l'année 2015 en dépit d'un effectif supérieur, principalement en raison de l'absence de frais d'études liés au pôle interconsulaire de Cuzon (40 k€ en 2015). Elles se décomposent comme suit :

comptes de charges	2015	2016	Evolution 2016/2015
Charges générales hors dépenses liées aux actions	357 622	352 196	-1.5%
Dépenses relatives aux actions	241 023	203 922	-15,5 %
Taxes (sauf taxe /salaires) (63)	42 352	39 131	- 7 %
Autres charges générales (65)	893	1 266	+ 40 %

Les charges courantes de gestion (comptes 60-61-62) sont quasi équivalentes à celles de 2015 pour un effectif pourtant supérieur de 3 etp.

Cette diminution dans le bilan s'explique par une classification différente de certains postes de dépenses :

- les frais de stagiaires sont intégrés dans la masse salariale depuis 2016 (8200 €) alors qu'ils étaient intégrés aux frais généraux en 2015 (5400 €).
- Les dépenses de formation ont diminué dans le compte 62 (-8000 €) parce que les actions mises en œuvre ont été davantage financées par l'OPCA en contrepartie d'une contribution volontaire de 0.6 % qui vient pour sa part affecter le compte 63 (impôt & taxes).

❖ L'impact du déménagement (+13 k€)

Compte tenu d'un déménagement reporté au mois d'octobre et de la négociation de deux mois de loyers gratuits en compensation du préjudice subi, les dépenses de loyers et charges ont baissé de 27.7 K€. En revanche, le coût du déménagement (mobilier + informatique) de 16.7K€, ajouté aux honoraires de l'agent immobilier et de l'huissier (24 K€) annulent le bénéfice de la réduction de loyer pour 2016. Les économies réalisées sur les loyers et le contrat d'entretien renégocié seront mesurables à compter de 2017.

Les évolutions des autres postes de frais généraux sont peu significatives entre 2015 et 2016 et correspondent à un fonctionnement normal et maîtrisé.

Le compte impôts et taxes

Hors taxe sur les salaires, le compte impôts & taxes diminue globalement de 7 % en 2016 par rapport à l'année 2015.

L'agence n'a pas été concernée en 2016 par la contribution travailleurs handicapés (sur-contribution de 14.4 K€ en 2015) car elle a respecté ses obligations d'emploi. En revanche, les taxes foncières sont passées de 7 K€ en 2015 à 16.7 k€ en 2016. L'agence a assumé un rattrapage de 5 années de taxes foncières de la part de Quimper Communauté lors de la sortie des locaux du Marygold 2 (5.5 K€) et a également supporté au prorata de son temps d'occupation la taxe foncière

du nouveau bâtiment dont le coût, proportionnel à la surface, est plus élevé que dans les anciens locaux.

Les études et prestations, ou actions engagées par l'agence (203 922 €)

Les actions ont été engagées au même niveau de dépenses qu'en 2015 (200 K€) avec une répartition différente selon les filières (ialys, maritime, tourisme) et les pôles (MT&AT, transition énergétique et ingénierie de projets territoriaux) :

- Développement économique : 71 K€
- transition énergétique : 68 K€ essentiellement pour Tyneo
- Ingénierie de projets territoriaux : 18 K€
- Pôle Mt & AT : 47 K€

A noter, pour mémoire, qu'en 2015 le chiffre de 240 K€ d'actions incluait les frais d'études du pôle interconsulaire de Cuzon (40 K€).

Les dotations aux amortissements sont en baisse. Les dépenses d'investissement 2016 ont été majoritairement réalisées en fin d'année (agencement nouveaux locaux) et sont donc peu amorties sur l'année 2016.

Les charges exceptionnelles (29 797 €) s'expliquent par la sortie des bâtiments du Marygold :

- 25349 € au titre des immobilisations cédées (agencements)
- 4 448 € au titre d'une provision pour frais de remise en état (Marygold B)

B) Les produits

	Exercice 2015	Exercice 2016	Evo. 2015-2016	
			en k€	en %
prestations	4 870	2 359	- 3	-52%
subventions et cotis.	1 855 106	1 941 662	87	5%
autres produits	44	348	0	691%
reprise amort, transfert Charges	7 206	13 862	7	92%
produits financiers & except.	11 156	16 482	5	48%
Total produits:	1 878 382	1 974 713	96	6%

Les produits sont essentiellement portés aux comptes de subventions et cotisations, *conformément au principe de l'agence qui est d'exercer ses missions au titre de son programme partenarial et non de rendre des prestations.*

Ces subventions et cotisations se montent à 1 941 662 €, en hausse de 5 % par rapport à 2015.

Les cotisations et subventions

- EPCI : cotisation par habitant inchangée depuis 2014, communautés inchangées
- Quimper Communauté : versement d'une contribution exceptionnelle de 100 K€ pour compenser le retrait des agents mis à disposition par Quimper Communauté.

- Etat : subvention pour le fonctionnement de l'agence d'urbanisme relativement stable (91 860 €)
- Département : maintien de l'aide aux actions de lutte contre la précarité énergétique (20 000 €) mais dernière année de l'aide à l'ingénierie touristique (15 000 €)
- Communes CEP : contribution totale de 107 k€ pour 97 688 habitants
- Région : un niveau de subvention globalement en retrait de 30 K€ par rapport à 2015 sur les actions et l'ingénierie dédiée (énergie, pays, Leader, tourisme, conseil de développement)
- Ademe : un soutien continu aux postes et actions portées par le pôle transition énergétique qui double en 2016 (127 K€ contre 52 k€ en 2015) en raison du lancement de réseau Tyneo.
- Une subvention de Foncier de Bretagne bien plus faible qu'en 2015 (12 k€ vs 52 K€)
- Quelques compléments ponctuels de financements sur les actions du pôle transition énergétique (précarité) et de la filière tourisme sous forme de prestations de services ou transfert de charges.

❖ **Remarque sur les rattachements de fin d'exercice**

Au 31 décembre 2016, 484 548 € de cotisations et subventions ont été rattachés à l'exercice 2016 en produits, correspondant à:

- Des retards de paiement des adhérents (251 808 €),
- des prestations facturées et des subventions faisant l'objet d'arrêtés de subvention sur des actions réalisées (232 739 €).

En revanche, 144 K€ de subventions demandées sur des actions réalisées, depuis fin 2014 pour certaines, n'ont pas fait l'objet de rattachement car elles ne font à ce jour l'objet d'aucun engagement écrit de la part des financeurs et restent donc incertaines. C'est le cas des subventions provenant des fonds Feamp et Leader, et des subventions régionales sur le dossier ialys 2015-2017.

Au total, ce sont donc 628 000 € de produits attendus que l'agence n'a pas encore encaissés sur des actions qui ont été réalisées. Ce niveau record est l'occasion de rappeler que l'agence doit chaque année assurer l'avance des fonds sur les actions qu'elle mène, en particulier sur celles qui sont partiellement financées par les programmes de fonds territorialisés régionaux ou européens dont le déblocage se fait attendre (Leader, Feamp...). Elle doit aussi de plus en plus régulièrement engager des programmes pluri-annuels (3 ans) et avancer les fonds sur des périodes de 1 à 3 ans (exemple ialys 2015/2017) ce qui pèse sur la trésorerie.

Les produits financiers et exceptionnels quant à eux (16 482 €) n'appellent pas de commentaire.

3. Conclusion

L'état des finances de Quimper Cornouaille Développement reste satisfaisant malgré un résultat net négatif de 31 944 €.

Cependant, avec des charges d'exploitation en hausse de 14 % pour des produits en hausse de 5 % en 2016, des actions engagées dont les niveaux de subvention sont de moins en moins garantis,

des produits qui tardent à entrer et des taux de cotisation qui n'augmentent pas, l'équilibre financier demeure préoccupant.

Le résultat 2016 pourrait être affecté en totalité en diminution du fonds de réserve associative, ce qui amènerait son total à 835 672 €, tandis que 493 271 € seraient encore maintenus en report à nouveau.

**Compte tenu de ce qui précède,
Ayant pris connaissance des états comptables,
Et après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes,**

L'assemblée générale :

- **Approuve les comptes 2016 de Quimper Cornouaille Développement,**
- **Donne quitus au conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion,**
- **affecte la totalité du résultat 2016 en diminution du compte de réserve associative.**

Le Président

Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire

Michel CANEVET

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, COMPTES CLOS 2010 à 2016

	2010 (*)	2011	Exercices précédents		2014	Exercice	Exercice	Evo. 2015-2016	
			2012	2013		2015	2016	en k€	en %
BILAN									
immobilisations	162 000	132 229	119 735	110 667	100 520	92 241	61 888	30	-33%
créances diverses	430 536	319 379	377 826	384 422	299 893	329 438	484 548	155	47%
autres créances							21 395		
disponibilités	459 873	638 773	698 299	921 028	1 177 831	1 239 666	984 483	255	-21%
Total actif:	1 052 409	1 090 381	1 195 860	1 416 117	1 578 244	1 661 345	1 552 314	109	-7%
résultat d'exercice	492 747	182 964	37 044	231 028	297 481	119 101	- 31 944	151	-127%
reports et réserves	107 759	493 271	676 235	713 278	944 307	1 241 787	1 360 889	119	10%
sub invest a rapporter	54 259	76 338	53 560	37 144	22 264	15 114	693	14	-95%
dettes d'exploitation	397 644	337 808	429 021	434 667	314 192	285 343	218 228	67	-24%
prov pour charges							4 448		
Total passif:	1 052 409	1 090 381	1 195 860	1 416 117	1 578 244	1 661 345	1 552 314	109	-7%
COMPTE DE RESULTAT									
salaires et charges	616 421	679 242	878 035	1 006 668	1 179 840	1 075 311	1 323 144	248	23%
personnel m-a-d	454 723	434 187	321 293	252 716	181 257	16 256	33 724	17	107%
charges de gestion	674 604	560 793	892 393	769 370	570 442	641 887	596 515	45	-7%
dota.amort.prov.	28 627	41 363	42 869	47 050	34 238	25 826	23 476	2	-9%
charges fin.except.	66	1 725	16 957	534	-	-	29 797	30	
Total charges:	1 774 441	1 717 310	2 151 547	2 076 338	1 965 777	1 759 280	2 006 656	247	14%
prestations	37 500	971	6 223	17 130	4 825	4 870	2 359	3	-52%
subventions et cotis.	2 106 784	1 841 899	2 147 299	2 200 915	2 233 672	1 855 106	1 941 662	87	5%
autres produits	585	66	8	63	21	44	348	0	691%
reprise amort, tr. Ch	16 078	23 926	2 733	3 243	3 687	7 206	13 862	7	92%
produits fin. & except.	106 241	33 412	32 328	86 015	21 053	11 156	16 482	5	48%
Total produits:	2 267 188	1 900 274	2 188 591	2 307 366	2 263 258	1 878 382	1 974 713	96	5%
Résultat:	492 747	182 964	37 044	231 028	297 481	119 101	- 31 944		

2010 (*) = total QCD + GIP pays de Cornouaille



Yves BRUN
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Odile RICOULT
François RODRIGUEZ

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT
10 Route de l'Innovation
CS 40002
29000 QUIMPER

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

OUEST CONSEILS QUIMPER

3 allée François Bazin - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78 - Email : contactquimper@ouestconseils.fr

Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VANNES - AURAY - LORIENT - QUIMPER - BREST



www.ouestconseils.bzh

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration et la direction générale de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

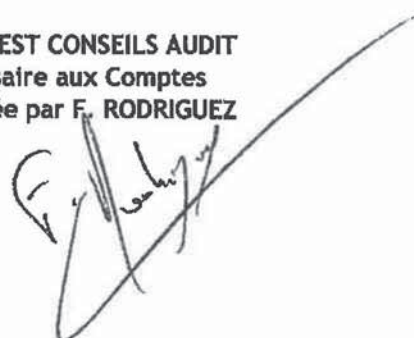
III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

A QUIMPER, le 3 avril 2017

**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par F. RODRIGUEZ**



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2015 - 12			Exercice N-1 31/12/2014 - 12	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	72 287	67 982	4 305	7 385
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	197 328	150 175	47 153	66 926
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 929		8 929	16 429	
Total I	280 514	218 157	61 888	92 241	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 121		2 121	328
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	484 548		484 548	319 350
	Autres créances	12 220		12 220	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	984 483		984 483	1 239 667
	Charges constatées d'avance (3)	7 054		7 054	9 760
Total III	1 478 220		1 478 220	1 569 105	
Comptes de Régularisation					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 758 734	218 157	1 542 316	1 661 346	

Quest Conseils Quimper

SA QUEST CONSEILS AUDIT

3 Allée François Bazin

CS 23023

29334 QUIMPER Cedex

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

19

Mission de présentation - Voir le rapport de l'Expert Comptable

SAS GORTOUX & ASSOCIES

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N 31/12/2016 (1)	Exercice N-1 31/12/2015 (2)	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres					
	Fonds associatifs sans droit de reprise					
	Ecarts de réévaluation					
	Réserves :					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées			867 618	748 516	
	Autres réserves					
	Report à nouveau			493 271	493 271	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficit)			-31 944	-3 410	
	Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :						
Apports						
Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
Ecarts de réévaluation						
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			693	15 114		
Provisions réglementées						
Droit des propriétaires						
Total I			1 329 638	876 003		
Comptes de liaison	Total II					
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques					
	Provisions pour charges			4 448		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement					
	Fonds dédiés sur autres ressources					
Total III			4 448			
DETTES (1)	Emprunts obligataires					
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)					
	Emprunts et dettes financières divers					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			79 375	157 876	
	Dettes fiscales et sociales			131 353	127 466	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes			7 500		
Instrument de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance					
	Total IV					
	Ecarts de conversion passif (V)					
		Quest Conseils Quimper SA QUEST CONSEILS AUDIT 3 Allée François Baz CS 23023 29334 QUIMPER Cedex Tél 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 62 14 78			218 228	285 343
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				1 552 314	1 651 346	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

218 228

285 343

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016	31/12/2015	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	2 359	4 870	-2 511	-51.56
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 372 205	1 297 556	74 649	5.75
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	13 862	7 206	6 656	92.36
Collectes				
Cotisations	569 457	557 550	11 907	2.14
Autres produits	348	44	304	690.13
Total I	1 968 230	1 367 226	601 004	4.37
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	588 256	614 900	-26 644	-4.33
Impôts, taxes et versements assimilés	111 177	96 058	15 119	15.74
Salaires et traitements	898 873	733 624	165 249	22.53
Charges sociales	352 225	287 981	64 244	22.31
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 476	25 826	-2 349	-9.10
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	2 852	893	1 960	219.53
Total II	1 976 890	1 792 290	184 600	10.33
1 - Résultat d'exploitation (I - II)	-18 629	10 936	-29 565	-17.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2016 - 13	31/12/2015 - 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	2 061	4 006	-1 945	-48.55
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 061	4 006	-1 945	-48.55
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2 061	4 006	-1 945	-48.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	216 587	111 952	-123 319	-114.88
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 421	7 150	7 272	101.71
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	14 421	7 150	7 272	101.71
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	25 349		25 349	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	4 448		4 448	
Total VIII	29 797		29 797	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-15 376	7 150	-22 526	-315.06
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I + III + V + VII)	1 978 713	1 237 312	96 391	5.12
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX)	2 006 656	1 256 210	219 896	14.06
Solde intermédiaire	-31 943	119 101	-151 045	-126.82
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-31 943	119 101	-151 045	-126.82

Quest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bachelin
CS 23023
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 90 00 20 - Fax 02 98 52 14 70

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 552 314.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 958 230.42 Euros et dégageant un déficit de -31 943.50 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	72 287		
Installations générales agencements aménagements divers	65 050		15 118
Matériel de transport	12 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	131 909		10 855
Emballages récupérables et divers	21 177		
TOTAL	230 136		25 973
Autres participations	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	16 429		
TOTAL	17 929		
TOTAL GENERAL	320 352		25 973

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			72 287	72 287
Installations générales agencements aménagements divers		58 780	21 387	21 387
Matériel de transport			12 000	12 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			142 764	142 764
Emballages récupérables et divers			21 177	21 177
TOTAL		58 780	197 328	197 328
Autres participations			1 500	1 500
Prêts, autres immobilisations financières		7 500	8 929	8 929
TOTAL		7 500	10 429	10 429
TOTAL GENERAL		66 280	280 044	280 044

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	64 902	3 080		67 982
Installations générales agencements aménagements divers	30 536	5 631	33 431	2 736
Matériel de transport	4 273	2 400		6 673
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	109 603	11 727		121 331
Emballages récupérables et divers	18 797	638		19 435
TOTAL	163 209	20 397	33 431	150 175
TOTAL GENERAL	228 111	23 477	33 431	218 157

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 080				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 631				
Matériel de transport	2 400				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 727				
Emballages récupérables et divers	638				
TOTAL	20 397				
TOTAL GENERAL	23 477				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		4 448			4 448
TOTAL		4 448			4 448
TOTAL GENERAL		4 448			4 448
Dont dotations et reprises exceptionnelles		4 448			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 929	8 279	650
Autres créances clients	484 548	484 548	
Divers état et autres collectivités publiques	12 220	12 220	
Charges constatées d'avance	7 054	7 054	
TOTAL	512 751	512 101	650

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	79 375	79 375		
Personnel et comptes rattachés	33 373	33 373		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97 980	97 980		
Autres dettes	7 500	7 500		
TOTAL	218 228	218 228		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	72 287	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	484 548
Autres créances	12 220
Total	496 768

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 704
Dettes fiscales et sociales	72 255
Autres dettes	7 500
Total	113 458

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 054
Total	7 054

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016****Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT**

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

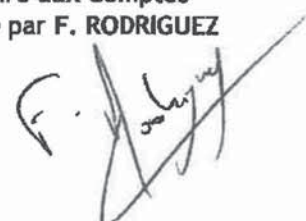
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A QUIMPER, le 3 avril 2017

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par F. RODRIGUEZ



SAS GORIOUX & ASSOCIES

11 Rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

Quimper Cornouaille Développement

10 Route de l'innovation

CS 40002

29000 QUIMPER

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à QUIMPER

Le 17/03/2017

Jérémy LE LOUPP

Responsable de mission

Pierre-Marie GORIOUX

Expert-Comptable diplômé

COMPTES ANNUELS du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail bilan</i>	6 et 7
- <i>Détail Compte de résultat</i>	8 à 10
- <i>Annexe</i>	11 à 14

SAS GORIOUX & ASSOCIES

11 Rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Quimper Cornouaille Développement
10 Route de l'innovation
CS 40002
29000 QUIMPER

pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016,

et conformément à ma lettre de mission en date du , j'ai effectué
les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne
constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 552 314 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 359 Euros
- Résultat net comptable,	(31 944) Euros

Fait à QUIMPER
Le 17/03/2017


Pierre-Marie GORIOUX
Expert-Comptable diplômé

Quimper Cornouaille Développement
CA 18/04/2017

10 Route de l'innovation
CS 40002
29000 QUIMPER

COMPTES ANNUELS

SAS GORIOUX & ASSOCIES

11 Rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	72 287	67 982	4 305	7 385
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	197 328	150 175	47 153	66 926
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 929		8 929	16 429	
Total I	280 044	218 157	61 888	92 241	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison				
	Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 121		2 121	328
	Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	484 548		484 548	319 350	
Autres créances	12 220		12 220		
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	984 483		984 483	1 239 667	
Charges constatées d'avance (3)	7 054		7 054	9 760	
Total III	1 490 426		1 490 426	1 569 105	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 770 471	218 157	1 552 314	1 661 345	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

CA 18/04/2017

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	867 618	748 516
	Report à nouveau	493 271	493 271
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	-31 944	119 101
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	693	15 114	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	1 329 638	1 376 003	
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	4 448	
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III	4 448		
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 375	157 876
	Dettes fiscales et sociales	131 353	127 466
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 500	
Instrument de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		
	Total IV	218 228	285 343
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 552 314	1 661 345

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

218 228

285 343

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	2 359		4 870	-2 511 -51.56
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 372 205		1 297 556	74 649 5.75
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	13 862		7 206	6 656 92.36
Collectes				
Cotisations	569 457		557 550	11 907 2.14
Autres produits	348		44	304 690.13
Total I	1 958 230		1 867 226	91 004 4.87
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	588 256		614 900	-26 644 -4.33
Impôts, taxes et versements assimilés	111 177		96 058	15 119 15.74
Salaires et traitements	898 873		733 624	165 249 22.53
Charges sociales	352 225		287 981	64 244 22.31
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 476		25 826	-2 349 -9.10
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	2 852		893	1 960 219.53
Total II	1 976 859		1 759 280	217 579 12.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-18 629		107 946	-126 574 -117.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 061		4 006		-1 945	-48.55
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 061		4 006		-1 945	-48.55
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	2 061		4 006		-1 945	-48.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-16 567		111 952		-128 519	-114.80
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 421		7 150		7 272	101.71
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	14 421		7 150		7 272	101.71
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	25 349				25 349	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	4 448				4 448	
Total VIII	29 797				29 797	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-15 376		7 150		-22 526	-315.06
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	1 974 713		1 878 382		96 331	5.13
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 006 656		1 759 280		247 376	14.06
Solde intermédiaire	-31 944		119 101		-151 045	-126.82
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-31 944		119 101		-151 045	-126.82

CA 18/04/2017

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	4 305	7 385
Concessions, brevets, licences	50 299	50 299
Logiciel documentaire	21 988	21 988
Amort. : logiciels	-45 993	-42 913
Amort. : logiciel documentaire	-21 988	-21 988
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 153	66 926
Agencement	21 387	65 050
Matériel de transport	12 000	12 000
Matériel de bureau et infor.	83 315	73 629
Mobilier	59 449	58 280
Autres immobilisations corp.	21 177	21 177
Amort. : agencements	-2 736	-30 536
Amort. : matériel de transport	-6 673	-4 273
Amort. : matériel de bureau	-65 420	-56 429
Amort. : mobilier	-55 911	-53 175
Amort. : autres immos corp.	-19 435	-18 797
AUTRES PARTICIPATIONS	1 500	1 500
Prise de participation	1 500	1 500
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 929	16 429
Dépôt de garantie	8 929	16 429
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	61 888	92 241
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	2 121	328
Fournisseurs : av. et acomptes	2 121	328
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	484 548	319 350
Clients : factures à établir	484 548	319 350
AUTRES CREANCES	12 220	
Etat : produits à recevoir	12 220	
DISPONIBILITES	984 483	1 239 667
Livret a	77 981	77 401
Crédit agricole	24 562	11 806
Livret	881 940	1 150 460
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 054	9 760
Charges constatées d'avance	7 054	9 760
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 490 426	1 569 105
TOTAL GENERAL	1 552 314	1 661 345

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12
AUTRES RESERVES	867 618	748 516
Reserves associatives	867 618	748 516
REPORT A NOUVEAU	493 271	493 271
Report à nouveau	493 271	493 271
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	-31 944	119 101
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUELABLES	693	15 114
Subventions d'investissement	100 000	100 000
Quote part subv. virée rltat	-99 307	-84 886
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 329 638	1 376 003
PROVISIONS POUR CHARGES	4 448	
Provisions pour remise en etat	4 448	
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEBIES	4 448	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	79 375	157 876
Fournisseurs	45 671	107 806
Fournisseurs : fact. non parv.	33 704	50 071
DETTES FISCALES ET SOCIALES	131 353	127 466
Personnel : charges à payer	33 373	30 760
Urssaf	37 946	32 158
April	15 113	11 469
Ircantec	6 040	5 015
Org. sociaux : charges à payer	38 882	47 269
Etat : charges à payer		795
AUTRES DETTES	7 500	
Clients : à rembourser	7 500	
TOTAL DETTES	218 228	285 343
TOTAL GENERAL	1 552 314	1 661 345

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	2 359		4 870		-2 511	-51.56
Prestations de services	2 359		4 870		-2 511	-51.56
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 372 205		1 297 556		74 649	5.75
Subventions etat	91 860		95 146		-3 286	-3.45
Subventions région	271 762		303 133		-31 371	-10.35
Subventions département	35 000		35 638		-638	-1.79
Subventions epci	8 350		33 000		-24 650	-74.70
Subventions quimper co	766 000		666 000		100 000	15.02
Subventions symescoto	60 000		60 000			
Subventions autres	12 000		52 200		-40 200	-77.01
Subventions ademe	127 233		52 439		74 794	142.63
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	13 862		7 206		6 656	92.36
Transfert de charges	10 412		6 737		3 675	54.56
Avantage en nature véhicule	3 450		469		2 981	635.00
COTISATIONS	569 457		557 550		11 907	2.14
Cotisations adherents	462 264		461 674		590	0.13
Cotisations communes cep	107 193		95 876		11 317	11.80
AUTRES PRODUITS	348		44		304	690.13
Produits div. de gestion cour.	348		44		304	690.13
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 958 230		1 867 226		91 004	4.87
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	588 256		614 900		-26 644	-4.33
Carburant	5 124		3 894		1 231	31.61
Edf	9 129		8 890		239	2.68
Eau	180		394		-214	-54.23
Fourn entretien et petit équip	540		1 453		-913	-62.85
Fournitures administratives	8 174		5 547		2 626	47.34
Fournitures diverses	5 821		4 920		902	18.33
Sous traitance	118 765		158 518		-39 753	-25.08
Location : Bd de Creach Gwen	9 504				9 504	
Location : Marygold	74 866		97 796		-22 930	-23.45
Location : Marygold II	40 066		52 586		-12 520	-23.81
Location salles	3 470				3 470	
Locations : véhicule	15 435		15 660		-225	-1.44
Locations : matériel	4 534		4 181		353	8.44
Charges locatives	2 965		4 844		-1 880	-38.80
Entretien locaux	12 046		14 364		-2 318	-16.14
Entretien et réparations	1 661		683		978	143.09
Maintenance : copieurs	8 552		8 405		147	1.75
Maintenance : sage	342		329		13	3.90
Maintenance : fibre optique			662		-662	NS
Maintenance : autres	10 230		15 516		-5 286	-34.07
Maintenance : téléphonie	158				158	
Convention informatique	1 763				1 763	
Entretien : divers	429		324		105	32.27
Assurances	5 106		4 733		373	7.88
Etudes et recherches	7 200		42 164		-34 964	-82.92
Formations	4 393		11 897		-7 504	-63.08
Documentation générale	4 226		4 300		-74	-1.73
Doc statistique	2 638		7 480		-4 841	-64.73

CA 18/04/2017

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Frais de colloque	1 378		94		1 284	NS
Rémunération stagiaires			5 429		-5 429	NS
Frais annexes stagiaires	-317				-317	
Personnel mis à disposition	33 724		16 256		17 468	107.46
Honoraires : comptables	3 744		3 696		48	1.30
Honoraires : social	9 372		8 270		1 102	13.32
Honoraires : cac	5 904		5 604		300	5.35
Honoraires : divers	23 560		3 409		20 151	591.17
Frais d'actes et content.	644				644	
Site internet	31 466				31 466	
Annonces et insertions	2 576		1 026		1 550	151.11
Foires et expositions	4 324		1 780		2 544	142.90
Cadeaux	446		224		222	99.27
Catalogues et imprimés	3 811		6 306		-2 495	-39.56
Supports de communication	6 458		11 507		-5 048	-43.87
Cartes	268		86		181	209.64
Publications	8 354		8 075		279	3.46
Divers			840		-840	NS
Frais de déplacement	12 672		16 775		-4 103	-24.46
Frais de deménagement	16 691				16 691	
Frais de mission & inscription	3 993		739		3 254	440.36
Réceptions et frais de séjour	15 599		8 760		6 839	78.08
Plateaux repas	4 112		2 142		1 970	91.98
Frais postaux	7 970		10 752		-2 782	-25.88
Téléphone fixe	3 804		3 614		190	5.25
Téléphone mobile	4 787		5 612		-825	-14.69
Assistance tel mobiles	210		11 040		-10 830	-98.10
Liaisons informatiques	14 317				14 317	
Services bancaires	87		63		24	37.50
Cotisations	9 669		12 072		-2 403	-19.91
Frais divers	240				240	
Frais de recrutement personnel	1 080		1 192		-112	-9.37
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	111 177		96 058		15 119	15.74
Taxe : sur les salaires	72 046		53 706		18 340	34.15
Taxe : formation continue	21 364		19 014		2 350	12.36
Investissements constructions	968		1 802		-834	-46.29
Contribution travailleurs hand			14 415		-14 415	NS
Taxe foncière	16 799		7 121		9 678	135.92
SALAIRES ET TRAITEMENTS	898 873		733 624		165 249	22.53
Salaires : bruts	875 180		720 356		154 825	21.49
Salaires : congés payés	2 613		-5 986		8 598	143.65
Salaires : prime de transport	16		72		-56	-77.83
Indemnités de rupture conventi			2 603		-2 603	NS
Avantage en nature véhicule	3 450		469		2 981	635.00
Indemnités licenciement			4 178		-4 178	NS
Chèques déjeuners	21 226		14 202		7 024	49.46
Indemnités journalières	-324				-324	
Indemnités prévoyance April	-3 289		-2 271		-1 018	-44.80
CHARGES SOCIALES	352 225		287 981		64 244	22.31
Cotisations : urssaf	273 370		230 444		42 926	18.63
Cotisations : retraite et prév	73 282		55 708		17 574	31.55
Cotisations : sur congés payés	1 622		-2 129		3 751	176.16

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016	Exercice N-1 31/12/2015	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AgeSSa		376	-376	NS
Cotisations : med. du travail	2 451	2 481	-31	-1.24
Autres charges de personnel	1 500	1 100	400	36.36
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	23 476	25 826	-2 349	-9.10
Dot. amort. des immo. incorp.	3 080		3 080	
Dot. amort. des immo. corp.	20 396	25 826	-5 429	-21.02
AUTRES CHARGES	2 852	893	1 960	219.53
Redevances licences, marques	2 739	884	1 855	209.80
Droits d'auteur	100		100	
Charges div. de gestion cour.	13	8	5	55.31
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 976 859	1 759 280	217 579	12.37
RESULTAT D'EXPLOITATION	-18 629	107 946	-126 574	-117.26
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 061	4 006	-1 945	-48.55
Autres produits financiers		4 006	-4 006	NS
Autres produits financiers	2 061		2 061	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 061	4 006	-1 945	-48.55
RESULTAT FINANCIER	2 061	4 006	-1 945	-48.55
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-16 567	111 952	-128 519	-114.80
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	14 421	7 150	7 272	101.71
Qp de subv. virée au résultat	14 421	7 150	7 272	101.71
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 421	7 150	7 272	101.71
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	25 349		25 349	
Valeur comptable des immo cédé	25 349		25 349	
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	4 448		4 448	
Dot. prov. pour charges except	4 448		4 448	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 797		29 797	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15 376	7 150	-22 526	-315.06
TOTAL PRODUITS	1 974 713	1 878 382	96 331	5.13
TOTAL DES CHARGES	2 006 656	1 759 280	247 376	14.06
SOLDE INTERMEDIAIRE	-31 944	119 101	-151 045	-126.82
EXCEDENTS OU DEFICITS	-31 944	119 101	-151 045	-126.82

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

SAS GORIOUX & ASSOCIES

11 Rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 552 314.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 958 230.42 Euros et dégageant un déficit de -31 943.50 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	72 287		
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements divers	65 050		15 118
Matériel de transport	12 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	131 909		10 855
Emballages récupérables et divers	21 177		
TOTAL	230 136		25 973
Autres participations	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	16 429		
TOTAL	17 929		
TOTAL GENERAL	320 352		25 973

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			72 287	72 287
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers		58 780	21 387	21 387
Matériel de transport			12 000	12 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			142 764	142 764
Emballages récupérables et divers			21 177	21 177
TOTAL		58 780	197 328	197 328
Autres participations			1 500	1 500
Prêts, autres immobilisations financières		7 500	8 929	8 929
TOTAL		7 500	10 429	10 429
TOTAL GENERAL		66 280	280 044	280 044

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	64 902	3 080		67 982
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers	30 536	5 631	33 431	2 736
Matériel de transport	4 273	2 400		6 673
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	109 603	11 727		121 331
Emballages récupérables et divers	18 797	638		19 435
TOTAL	163 209	20 397	33 431	150 175
TOTAL GENERAL	228 111	23 477	33 431	218 157

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 080				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 631				
Matériel de transport	2 400				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 727				
Emballages récupérables et divers	638				
TOTAL	20 397				
TOTAL GENERAL	23 477				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		4 448			4 448
TOTAL		4 448			4 448
TOTAL GENERAL		4 448			4 448
Dont dotations et reprises exceptionnelles		4 448			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 929	8 279	650
Autres créances clients	484 548	484 548	
Divers état et autres collectivités publiques	12 220	12 220	
Charges constatées d'avance	7 054	7 054	
TOTAL	512 751	512 101	650

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	79 375	79 375		
Personnel et comptes rattachés	33 373	33 373		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97 980	97 980		
Autres dettes	7 500	7 500		
TOTAL	218 228	218 228		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	72 287	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	484 548
Autres créances	12 220
Total	496 768

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 704
Dettes fiscales et sociales	72 255
Autres dettes	7 500
Total	113 458

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 054
Total	7 054

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Autres immobilisations incorporelles	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des amortissements	14
Evaluation des créances et des dettes	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

2. Rapport d'activités 2016

Le rapport a été présenté et remis sur table.

Au vu du document présenté,

- ***le conseil d'administration valide la proposition de rapport d'activités 2016.***

- ***et l'assemblée générale approuve le rapport d'activités 2016 proposé.***

Le Président


Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire


Michel CANEVET

Validation du premier arbitrage des nouveaux critères et répartition de l'enveloppe 2017-2020

1- Propositions du Conseil de développement en synthèse

Constat de la période 2014 - 2016 :

- l'enveloppe 2014-2016 n'a pas été totalement consommée
- peu de projets privés et associatifs ont bénéficié de ce contrat

Propositions d'axes complémentaires :

- l'économie sociale et solidaire en dynamisant l'information auprès des acteurs de ce secteur
- l'usage du numérique, à la fois pour les entreprises et les particuliers, par l'intermédiaire de structures adaptées
- le vieillissement à travers des actions de lutte contre l'isolement, de maintien du lien social et de structuration de ce secteur d'activité source d'emplois

Propositions de taux différenciés ou bonification pour des projets :

- en faveur des services à la population
- ayant une qualité environnementale/énergétique importante
- ayant une dimension intercommunale exemplaire

Propositions de projets prioritaires :

- le développement du numérique dans le Cap-Sizun
- le PEM de Quimper
- les mobilités internes de la Cornouaille
- un projet global cornouaillais prospectif sur la plaisance

2- Arbitrages sur la répartition de l'enveloppe 2017-2020, 16.8 M€

2.1 Répartition avant arbitrage

À la suite du recensement des projets auprès des EPCI et chambres consulaires, voici une projection des aides sollicitées par priorité :

PRIORITE	Aide sollicitée qui entre dans les critères initiaux	Aide sollicitée qui demande une évolution des critères	Total aide sollicitée	Rappel de l'enveloppe disponible
Priorité 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi	1 929 490	1 703 000	3 632 490	
Priorité 2 : Une Cornouaille maritime et touristique	2 338 755	3 076 000	5 414 755	
Priorité 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités	3 382 000	1 000 000	4 382 000	
Total des priorités	7 650 245	5 779 000	13 429 245	13 452 523
Services collectifs essentiels	5 067 464	2 332 805	7 400 269	3 363 131

2.2 Répartition après premier arbitrage

PRIORITE	Rappel aide sollicitée totale	Aide sollicitée après arbitrage	Rappel enveloppe disponible	Reliquat estimé
Priorité 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi	3 632 490	4 200 490		
Priorité 2 : Une Cornouaille maritime et touristique	5 414 755	3 322 755		
Priorité 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités	4 382 000	4 482 000		
Total des priorités	13 429 245	12 005 245	13 452 523	1 447 278
Services collectifs essentiels	7 400 269	3 358 856	3 363 131	4275

Les projets identifiés prioritaires :

- PEM de Quimper
- FTTH pour le Cap-Sizun
- Piscine de Douarnenez Communauté
- Raccordement en eau de mer ZA de Toul Car Bras (CCPBS)
- Stade Guy Piriou à Concarneau

3- Détails des critères révisés – Programmation 2017/2020 (Annexe 1)

Rappel des critères initiaux – Programmation 2014/2016 (Annexe 2)

4-Synthèse

Priorité 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et sur l'emploi

- Aide sollicitée sur la base des critères initiaux : 3 632 490 €
- Aide sollicitée après arbitrages : 4 200 490 €
- 1 projet identifié comme prioritaire (fiche action 1.2):
 - Raccordement en eau de mer de la ZA Toul Car Bras

= La modification des critères de sélection bonifie le montant de l'aide financière sollicitée sur cet axe (+568 000€).

Priorité 2 : Une Cornouaille maritime et touristique

- Aide sollicitée sur la base des critères initiaux : 5 414 755 €
- Aide sollicitée après arbitrages : 3 322 755 €

La modification des critères de sélection des dossiers impacte à la baisse le montant de l'aide sollicitée sur cet axe. (- 2 092 000 €)

Priorité 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités

- Aide sollicitée sur la base des critères initiaux : 4 382 000 €
- Aide sollicitée après arbitrages : 4 482 000 €

- 2 projets prioritaires identifiés (fiche action 3.2) :
 - PEM Gare de Quimper
 - FTTH pour le Cap Sizun

La modification des critères de sélection des dossiers bonifie le montant de l'aide sollicitée sur cet axe. (+ 100 000 €)

Axe « Services collectifs essentiels »

- 2 projets prioritaires identifiés :
 - Piscine de Douarnenez Communauté
 - Stade Guy Piriou à Concarneau

La modification des critères de sélection des dossiers impacte à la baisse le montant de l'aide sollicitée sur cet axe. (- 4 041 413 €)

Constats:

- A 3 ans de mandat, les projets identifiés par les collectivités sont nombreux.
- Des projets peuvent encore émerger d'ici 2020, notamment de la part des associations,
- Beaucoup de projets ne sont pas encore chiffrés : développement économique, programmes de travaux des bailleurs sociaux,

Point important:

Compte tenu que la Cornouaille a déjà consommé la quasi-totalité de son enveloppe de fonctionnement, il est important de préciser que l'adoption des critères ici présentés et donc des aides qui en découleront, conduira à analyser au cas par cas les projets qui incluent une part d'ingénierie, soit : de l'animation, de la communication, des études ou encore des petits équipements. Cette réserve vaut pour les 3 priorités et l'ensemble des fiches d'actions.

Résolution

Le Conseil d'administration valide le premier arbitrage des nouveaux critères et la répartition de l'enveloppe 2017-2020.

Le Président


Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire


Michel CANEVET

ANNEXE 1

Détails des critères révisés – Programmation 2017/2020

Priorité 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et sur l'emploi

Détail par fiche action :

- Fiche action 1.1 : Une force motrice de l'agriculture et de l'alimentaire

Arbitrages

- **Ouverture au développement de la production en énergies renouvelables issues des ressources locales : réseau de chaleur/chaudière alimenté par la filière bois locale, démarche de structuration/animation de filière locale, etc.**
- **Précision complémentaire : l'aménagement/rénovation de locaux mutualisés pourra concerner l'abattoir de Pont-Croix sous réserve qu'il y ait un fond de concours communautaire.**

Modalités de financement proposées par le Pays

Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (<i>en € et en %</i>)	20%
Plafond de subvention régionale (<i>en € et en %</i>)	50%
Autres fonds mobilisables (européens...)	Leader, ITI FEDER, FEAMP
Complément d'informations (<i>autres modalités à préciser</i>)	

Aide sollicitée après arbitrage: 464 400 € (pas d'impact sur le projets présentés)

- Fiche action 1.2 : Une synergie des acteurs autour de l'emploi et du tissu économique

Arbitrages

- **Dépenses éligibles élargies aux matériels**
- **Développement des usages numériques : diagnostic des usages numériques et animation de réseaux à l'échelle cornouaillaise, aménagement de tiers lieu/espaces de coworking, développement des usages tout secteur confondu (services à la personne, mobilités, culture, etc.)**
- **Précision complémentaire : ouvrir la reconquête de friches dans les zones d'activités, les zones portuaires et agricoles, et dans les gares**

Modalités de financement proposées par le Pays

Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (<i>en € et en %</i>)	10%
Plafond de subvention régionale (<i>en € et en %</i>)	20% - 50% si dimension cornouaillaise
Autres fonds mobilisables (européens...)	
Complément d'informations (<i>autres modalités à préciser</i>)	

Aide sollicitée après arbitrage: 3 317 600 € (bonifie le projet de raccordement à l'eau de mer +568000 €)

- Fiche action 1.3 : Une stratégie de promotion de la formation, des savoir-faire et de l'innovation

Arbitrages

- Événementiels :

- seuls les événements nouveaux / exceptionnels sont éligibles
- seuls les projets de dimension pays ou expérimentaux pouvant être étendus/dupliqués sur la Cornouaille sont éligibles
- Aides plafonnées à 100 000 € / an et par événement

NB : Cette proposition fait l'objet d'un arbitrage avec la Région Bretagne

- Proposition d'évolution : Elargissement aux centres scientifiques, techniques et de recherche

Modalités de financement proposées par le Pays

Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20%
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	50%, 100 000€/an/événement
Autres fonds mobilisables (européens...)	Leader, Feamp
Complément d'informations (autres modalités à préciser)	

Aide sollicitée après arbitrage: 310 490 € (pas d'impact car pas de nouveaux projets présentés)

▪ En synthèse

Priorité 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et sur l'emploi

- Aide sollicitée sur la base des critères initiaux : 3 632 490 €
- Aide sollicitée après arbitrages : 4 092 490 €
- 1 projet identifié comme prioritaire (fiche action 1.2):
 - Raccordement en eau de mer de la ZA Toul Car Bras

Priorité 2 : Une Cornouaille maritime et touristique

Détail par fiche action :

- Fiche action 2.1 : Le territoire de référence de la pêche

Arbitrage

- **Proposition d'évolution : Investissements pour la modernisation des criées portés par le syndicat mixte**

Modalités de financement proposées par le Pays

Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20% - 10%
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	50% avec un plafond d'aide à 500 000€
Autres fonds mobilisables (européens...)	Feamp
Complément d'informations (autres modalités à préciser)	

Aide sollicitée après arbitrage : 1 031 600 € (impact de 1,6 M€ en moins, les deux projets de criées du Guilvinec et de Concarneau)

- Fiche action 2.2 : Un développement maîtrisé du nautisme

Arbitrage

- **Centres nautiques : Réhabilitations éligibles**
- **Ports de plaisance : Aides plafonnées à 250 000€**
- **Proposition d'évolution : Porter le plafond de subvention à 50% quand une démarche cornouaillaise est initiée (études, communication, animation)**
- **Evènementiel : Evènements exceptionnels concernant le nautisme ayant une portée cornouaillaise : « Temps Fête » (DZ) et AG2R (CC), à hauteur de 20% et plafonnés à 100 000 €/an (cette proposition fait l'objet d'un arbitrage avec la Région Bretagne)**

Modalités de financement proposées par le Pays

Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20%
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	20% - 50% si démarche cornouaillaise, 100 000€/an/évènement
Autres fonds mobilisables (européens...)	
Complément d'informations (autres modalités à préciser)	

Aide sollicitée après arbitrage : 2 044 355 € (pas d'impact, car pas de nouveaux projets présentés)

- Fiche action 2.3 : Une Cornouaille inspiratrice et de caractère

Arbitrages

- La rénovation de petit patrimoine :

-pas d'intervention si politique sectorielle Région et DRAC (cas de patrimoine classé)

-démarche collective obligatoire : schéma de valorisation du patrimoine, schéma d'interprétation, etc.

-éligibilité dépenses : études et salaires/charges.

Proposition d'évolution :

- Retirer la rénovation de « petits » patrimoine des types de projets éligibles (églises, lavoirs, calvaires)
- Ouverture aux musées : scénographie, rénovation des bâtiments (=>VALIDE à condition que l'équipement soit de rayonnement au moins cornouaillais et que le portage du projet soit communautaire)

Porter le plafond de subvention à 50% quand une démarche cornouaillaise est initiée (études, communication, animation)

Modalités de financement proposées par le Pays

Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20%
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	20% - 50% si démarche cornouaillaise
Autres fonds mobilisables (européens...)	Leader
Complément d'informations (autres modalités à préciser)	

Aide sollicitée après arbitrage : 178 800 € (impact, et retire l'ensemble des nouveaux projets présentés, soit un total de 492 K€ en moins)

- Fiche action 2.4 : La construction d'une destination touristique

Arbitrage

- **Porter le plafond de subvention à 50% quand une démarche cornouaillaise est initiée (études, communication, animation)**

Modalités de financement proposées par le Pays	
Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (<i>en € et en %</i>)	10%
Plafond de subvention régionale (<i>en € et en %</i>)	20% - 50% si démarche cornouaillaise
Autres fonds mobilisables (européens...)	Leader, Iti Feder
Complément d'informations (<i>autres modalités à préciser</i>)	

Aide sollicitée après arbitrage : 68 000 € (pas d'impact car pas de nouveaux projets présentés)

▪ En synthèse

Priorité 2 : Une Cornouaille maritime et touristique

- Aide sollicitée sur la base des critères initiaux : 5 414 755 €
- Aide sollicitée après arbitrages : 3 322 755 €

La modification des critères de sélection des dossiers impact à la baisse le montant de l'aide sollicitée sur cet axe (- 2 092 000 €).

Priorité 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités

Détail par fiche action :

- Fiche action 3.1 : Un urbanisme qui fédère

Arbitrage

- **Réaménagement de centre-bourg :**

Aide plafonnée à 20% et à 100 000€ par maître d'ouvrage pour une période de 3 ans, seuls les projets de requalification ou aménagement d'espaces publics seront éligibles

- **Logements sociaux**

-Réhabilitation thermique : 2000€/logement, 3000€/logement électrique

-Foyer des jeunes travailleurs : 20% des travaux éligibles

-Création de logement social en centre-bourg et zone U : 8000€/logement (communes de – 2000 hab.) ;

4000€/logement (communes entre 2000 et 4000 hab.)

2 engagements sont requis : diminution des loyers, pas de 3ème ligne de quittancement sur les loyers

Proposition d'évolution :

- Ouverture aux démarches interface ville-port avec un système de plafonnement identique au réaménagement de centre-bourg
- Etablir le plancher de subvention à 10%, 2000€/logement

Modalités de financement proposées par le Pays	
Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20% - 10%, 2000€/logement
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	20%
Autres fonds mobilisables (européens...)	Iti Feder
Complément d'informations (autres modalités à préciser)	

Aide sollicitée après arbitrage : 1 482 000 € (n'impact pas les projets présentés)

- Fiche action 3.2 : Des outils de mobilité qui connectent et qui irriguent

Arbitrage

Proposition d'évolution :

- **Ouverture au déploiement de la FTTH en Cap-Sizun (1M€)**
- **Porter le plafond de subvention à 50% quand une démarche cornouaillaise est initiée (études, communication, animation)**

Modalités de financement proposées par le Pays

Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (<i>en € et en %</i>)	2,5% (PEM)
Plafond de subvention régionale (<i>en € et en %</i>)	20% - 50% si démarche cornouaillaise
Autres fonds mobilisables (européens...)	Iti Feder, Leader
Complément d'informations (<i>autres modalités à préciser</i>)	

Aide sollicitée après arbitrage : 3 000 000 € (pas d'impact)

▪ En synthèse

Priorité 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités

- Aide sollicitée sur la base des critères initiaux : 4 382 000 €
- Aide sollicitée après arbitrages : 4 482 000 €
- 2 projets prioritaires identifiés (fiche action 3.2) :
 - PEM Gare de Quimper
 - FTTH pour le Cap Sizun

Axe « Services collectifs essentiels »

Aide sollicitée sur la base des critères initiaux : 7 400 269 €

Arbitrage

Réhabilitation et construction d'écoles (espaces pédagogiques) et de structures d'accueil pour la petite enfance et TAP, création de classes bilingues

-20%, aide plafonnée à 100 000€ (plafond de 15 000€ par classe bilingue)

Ingénierie et outil d'ingénierie

50%, aide plafonnée à 30 000€ au total sur 3 ans

Construction/réhabilitation d'équipements de loisirs

10%, aide plafonnée à 100 000€

Médiathèques éligibles sous réserve que le projet s'inscrive dans une dynamique intercommunale.

Propositions d'évolutions :

- **Ouverture aux équipements sportifs ? 10%, aide plafonnée à 100 000€ ? =>VALIDE à condition que ce soit un portage communautaire**
- **L'obligation de portage communautaire s'appliquera également pour les salles multifonctions et médiathèques (médiathèques avec un fond de concours significatif, au cas par cas)**
- **Les études de préfiguration d'équipements communautaires sont éligibles**

Fonds du contrat de partenariat mobilisés (crédits régionaux et FEADER, FEDER ou FEAMP)

Crédits régionaux et Feader

Politique territoriale régionale (crédits régionaux du contrat de partenariat)

Montant de l'enveloppe dédiée à l'axe services collectifs essentiels (crédits régionaux)
(20%maximum de l'enveloppe)

Aide sollicitée après arbitrage : 3 358 856 € (L'ensemble des critères amène à revoir à la baisse les montants d'aides. Fait important : le calcul des aides sur les critères initiaux incluait de très nombreux projets non complètement chiffrés)

▪ **En synthèse**

- 2 projets prioritaires identifiés :
 - Piscine de Douarnenez Communauté
 - Stade Guy Piriou à Concarneau

ANNEXE 2

Rappel des critères initiaux – Programmation 2014/2016

Priorité de développement n°1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi**Fiche action n°1.1 : La force motrice de l'agriculture et de l'alimentaire****Problématique spécifique à cette action**

L'agriculture et l'agro-alimentaire représentent une force motrice productive pour la Cornouaille. Les collectivités publiques et leurs partenaires institutionnels doivent contribuer à l'animation des réseaux d'entreprises et des acteurs de l'innovation et de la formation. De même, une image - tous publics - affirmée du pôle alimentaire de Cornouaille est recherchée.

Type de projets éligibles

- Lancement de nouvelles filières agricoles
- Animation des réseaux cornouaillais
- Études pour des équipements grand-public
- Animation/valorisation des circuits-courts et aménagement/rénovation de locaux mutualisés

Type de bénéficiaires

Communes, EPCI, associations, professionnels, chambres consulaires

Dépenses éligibles

- Études, outils de communication, salaires et charges, travaux

Conditions spécifiques d'intervention de la Région

A préciser lors de l'analyse des fiches projets.

Modalités de financement

Autofinancement minimum	20 % ou 30 % selon le taux d'autofinancement minimum légal en vigueur ¹
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20 % et 5 000 € ²
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	50 % de subvention régionale totale
Complément d'informations	Conditions pouvant être ajustées à la marge par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région dans la présente convention.

Indicateurs de réalisation

Ils mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ces indicateurs sont conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse, le PDR Feader et le PO Feamp. Ces indicateurs peuvent être ajustés par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région.

¹ sauf exceptions prévues dans les modalités d'intervention de la présente convention.

² Plancher ramené à 2 000 € pour les associations

Priorité de développement n° 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi

Fiche action n° 1.2 : Une synergie des acteurs autour de l'emploi et du tissu économique

Problématique spécifique à cette action

Une synergie des acteurs autour de l'emploi et du tissu économique : une stratégie de développement économique réparti est recherchée à travers l'irrigation en activités des secteurs autres que le seul bassin d'emplois de Quimper.

Type de projets éligibles

- Équipements spécialisés des zones d'activités
- Ateliers relais/mutualisés, hôtels/pépinières/incubateurs d'entreprises, usine en crédit-bail
- Reconquête de friches portuaires et agricoles
- Plate-forme d'initiative Cornouaille
- Centre d'application de réalité virtuelle
- Économie circulaire
- Logistique routière

Type de bénéficiaires

Communes, EPCI, associations, professionnels, chambres consulaires

Dépenses éligibles

- Aménagements/réseaux, construction bâtiments, démolition de friches,
- Recapitalisation,
- Études, outils de communication, salaires et charges

Dépenses non éligibles

Création et requalification de zones d'activités

Conditions spécifiques d'intervention de la Région

Immobilier d'entreprises – Atelier-relais et pépinières :

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- la zone d'activités sur laquelle est éventuellement localisé le bâtiment ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de location inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- les baux pratiqués permettent un roulement des entreprises bénéficiaires (baux précaires) (ateliers relais/pépinières /incubateurs);
- le bâtiment présente une dimension collective, et n'être par conséquent pas affecté à une seule entreprise (hôtels d'entreprise)
- le produit des loyers soit pris en compte dans le plan de financement, dans les conditions définies dans les modalités d'intervention de la présente convention ;
- les éventuelles parties commerciales du bâtiment soient retirées de la dépense subventionnable.

Requalification de friches urbaines et industrielles :

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- la sollicitation ne porte pas sur les seules acquisitions foncières et immobilières, ainsi que les dépenses de dépollution et déconstruction mais que les travaux liés au projet de reconversion soient intégrés dans la demande ;
- la requalification n'ait pas pour objet la création de locaux commerciaux (en dehors des derniers commerces en

milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Logistique :

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- le monde économique participe à l'amortissement des investissements.

Modalités de financement	
Autofinancement minimum	20 % ou 30 % selon le taux d'autofinancement minimum légal en vigueur ¹
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	10 % et 5 000 € si dépense subventionnable < 1M€ 100 000€ si dépense subventionnable ≥ 1M€
Plafond de subvention régionale au titre du contrat de partenariat (en € et en %)	20 % (dans la limite de 50 % de subvention régionale totale)
Complément d'informations	Conditions pouvant être ajustées à la marge par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région dans la présente convention.

Indicateurs de réalisation	
<p><i>Ils mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ces indicateurs sont conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse, le PDR Feader et le PO Feamp. Ces indicateurs peuvent être ajustés par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région.</i></p>	

¹ sauf exceptions prévues dans les modalités d'intervention de la présente convention.

² Plancher ramené à 2 000 € pour les associations

Priorité de développement n°1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi

Fiche action n°1.3 : Une stratégie de promotion de la formation, des savoir-faire et de l'innovation

Problématique spécifique à cette action

Une stratégie de promotion de la formation, des savoir-faire et de l'innovation : des secteurs clefs de l'économie cornouaillaise souffrent d'un déficit d'image tant sur les métiers que sur les formations et fragilisent les filières locales de production et de services : agriculture, pêche, bâtiment/énergie, etc. La valorisation des compétences et ressources de formation, le développement de compétences mixtes seront également recherchés.

Type de projets éligibles

- Animation métiers, formation et innovation
- Communication, événementiels
- Construction d'un bâtiment mutualisé (formation, locaux administratifs...)

Type de bénéficiaires

EPCI, associations, professionnels, chambres consulaires, organisme de formation

Dépenses éligibles

- Outils de communication, salaires et charges
- Travaux

Conditions spécifiques d'intervention de la Région**Formation :**

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- le projet ne soit pas de nature à porter atteinte à la concurrence.

Modalités de financement

Autofinancement minimum	20 % ou 30 % selon le taux d'autofinancement minimum légal en vigueur ¹
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20 % et 5 000 € ²
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	50 % de subvention régionale totale
Complément d'informations	Conditions pouvant être ajustées à la marge par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région dans la présente convention.

Indicateurs de réalisation

Ils mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ces indicateurs sont conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse, le PDR Feader et le PO Feamp. Ces indicateurs peuvent être ajustés par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région.

¹ sauf exceptions prévues dans les modalités d'intervention de la présente convention.

² Plancher ramené à 2 000 € pour les associations

Priorité de développement n°2 : Une Cornouaille maritime et touristique**Fiche action n°2.1 : Le territoire de référence de la pêche****Problématique spécifique à cette action**

La Cornouaille souhaite être reconnue comme territoire de référence de la pêche à travers une gestion raisonnée des modes d'exploitation, la promotion de la qualité du poisson débarqué, la présence des structures de distribution de masse. Une stratégie concertée de diversification sera également menée : filière de poissons d'élevage à terre et aquaculture, culture de phytoplancton et d'algues, énergies marines renouvelables.

Type de projets éligibles

- Études
- Animation réseaux et gestion concertée
- Communication, sensibilisation

Type de bénéficiaires

EPCI, associations, professionnels, chambres consulaires

Dépenses éligibles

- Études, salaires et charges, outils de communication, événements

Conditions spécifiques d'intervention de la Région

A préciser lors de l'analyse des fiches projets.

Modalités de financement	
Autofinancement minimum	20 % ou 30 % selon le taux d'autofinancement minimum légal en vigueur ¹
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20 % et 5 000 € ²
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	50 % de subvention régionale totale
Complément d'informations	Conditions pouvant être ajustées à la marge par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région dans la présente convention.

Indicateurs de réalisation

Ils mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ces indicateurs sont conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse, le PDR Feader et le PO Feamp. Ces indicateurs peuvent être ajustés par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région.

¹ sauf exceptions prévues dans les modalités d'intervention de la présente convention.

² Plancher ramené à 2 000 € pour les associations

Priorité de développement n°2 : Une Cornouaille maritime et touristique**Fiche action n°2.2 : Un développement maîtrisé du nautisme****Problématique spécifique à cette action**

La Cornouaille souhaite développer de manière maîtrisée le nautisme en favorisant la mise en réseau et la gestion dynamique des ports à l'échelle cornouaillaise. La promotion active auprès de clientèles extérieures et un positionnement visible dans le nautisme léger et de compétition sont également recherchés.

Type de projets éligibles

- Aménagement de ports de plaisance
- Aménagement spécifique pour le développement de la course au large
- Construction de centres nautiques
- Mutualisation d'équipements
- Communication, événementiels
- Animation gestion concertée

Type de bénéficiaires

EPCI, communes, associations, professionnels, chambres consulaires

Dépenses éligibles

- Travaux portuaires et construction de bâtiment
- Études, outils de communication, salaires et charges

Conditions spécifiques d'intervention de la Région**Ports de plaisance (création et extension) :**

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- Le besoin soit démontré et que les alternatives aient été étudiées.

Centres nautiques :

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- soit réalisé un prédiagnostic touristique par le conseiller touristique du territoire, ainsi qu'un diagnostic expertise si celui-ci est demandé et de la mise en œuvre de ses conclusions ;
- le maître d'ouvrage s'engage à établir un Contrat d'Entreprise Touristique tenant compte des préconisations du diagnostic-expertise ;
- le maître d'ouvrage s'engage à adhérer à l'Association Nationale des Chèques Vacances ;
- les recettes éventuelles soient intégrées dans le plan de financement selon les conditions définies dans les modalités d'intervention de la présente convention).

Modalités de financement

Autofinancement minimum	20 % ou 30 % selon le taux d'autofinancement minimum légal en vigueur ¹
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20 % et 5 000 € ²
Plafond de subvention régionale au titre du contrat de partenariat (en € et en %)	20 % (dans la limite de 50 % de subvention régionale totale)

1 sauf exceptions prévues dans les modalités d'intervention de la présente convention.

2 Plancher ramenée à 2 000 € pour les associations

Complément d'informations	Conditions pouvant être ajustées à la marge par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région dans la présente convention.
---------------------------	--

<p>Indicateurs de réalisation <i>Ils mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ces indicateurs sont conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse, le PDR Feader et le PO Feamp. Ces indicateurs peuvent être ajustés par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région.</i></p>
--

Priorité de développement n° 2 : Une Cornouaille maritime et touristique**Fiche action n° 2.3 : Une Cornouaille inspiratrice et de caractère****Problématique spécifique à cette action**

La Cornouaille bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel et des pratiques culturelles diversifiées dont une part significative prend ses racines dans la culture populaire et la langue bretonne. Cet ensemble constitue un « concentré de Bretagne » que le territoire doit valoriser. Un positionnement actif sur la randonnée doit favoriser la professionnalisation de cette activité touristique.

Type de projets éligibles

- Rénovation de "petits" patrimoines
- Aménagement de sites naturels et patrimoniaux emblématiques
- Développement et valorisation de la randonnée
- Animation et mise en réseaux d'acteurs

Type de bénéficiaires

Communes, EPCI, pays touristiques, chambres consulaires, associations

Dépenses éligibles

- Travaux de restauration de patrimoine, aménagement de site
- Aménagement de sentiers/voies, achat de matériels, création de jonction entre circuits
- Outils de communication, conception et commercialisation de produits « randonnées »

Dépenses non éligibles

Musées

Conditions spécifiques d'intervention de la Région

A préciser lors de l'analyse des fiches projets.

Modalités de financement

Autofinancement minimum	20 % ou 30 % selon le taux d'autofinancement minimum légal en vigueur ¹
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20 % et 5 000 € ²
Plafond de subvention régionale au titre du contrat de partenariat (en € et en %)	20 % (dans la limite de 50 % de subvention régionale totale)
Complément d'informations	Conditions pouvant être ajustées à la marge par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région dans la présente convention.

¹ sauf exceptions prévues dans les modalités d'intervention de la présente convention.

² Plancher ramené à 2 000 € pour les associations

Indicateurs de réalisation

Ils mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ces indicateurs sont conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse, le PDR Feader et le PO Feamp. Ces indicateurs peuvent être ajustés par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région.

Priorité de développement n°2 : Une Cornouaille maritime et touristique

Fiche action n°2.4 : La construction d'une destination touristique

Problématique spécifique à cette action

La destination « Cornouaille » correspond globalement au périmètre du Pays de Cornouaille mais reste à construire. La mise en réseaux des offres de produits, d'événementiels et d'animations articulés entre eux devraient permettre une irrigation de l'ensemble du territoire. Un positionnement sur le e- et m- tourisme sera affirmé en impliquant les professionnels du tourisme et la population.

Type de projets éligibles

- Circuits d'interprétation, routes et événements thématiques de dimension cornouaillaise
- Incitation et soutien à la communication partagée entre offices de tourisme à l'échelle intercommunautaire
- Développement du e- et m- tourisme : création de contenus et présence sur les réseaux sociaux, bornes interactives en dehors des lieux d'accueil, accompagnement (conseil/formation/équipement) des offices de tourisme/professionnels
- Accompagner le développement des équipements de bien-être naturel

Type de bénéficiaires

Associations, communes, EPCI, pays touristiques, chambres consulaires, professionnels, offices de tourisme

Dépenses éligibles

- Outils de communication, création de contenus tout support media, outils numériques pour les offices de tourisme, bornes interactives
- Salaires et charges
- Aménagement hôtelier d'équipements de santé

Dépenses non éligibles

Construction/rénovation d'office de tourisme

Conditions spécifiques d'intervention de la Région**Équipements de bien-être naturel :**

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve :

- qu'il ne s'agisse pas de spas et de hammams.

Modalités de financement

Autofinancement minimum	20 % ou 30 % selon le taux d'autofinancement minimum légal en vigueur ¹
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	10 % et 5 000 € ² si dépense subventionnable < 1M€ 100 000€ si dépense subventionnable ≥ 1M€
Plafond de subvention régionale au titre du contrat de partenariat (en € et en %)	20 % (dans la limite de 50 % de subvention régionale totale)

1 sauf exceptions prévues dans les modalités d'intervention de la présente convention.

2 Plancher ramenée à 2 000 € pour les associations

Complément d'informations	Conditions pouvant être ajustées à la marge par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région dans la présente convention.
---------------------------	--

Indicateurs de réalisation

Ils mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ces indicateurs sont conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse, le PDR Feader et le PO Feamp. Ces indicateurs peuvent être ajustés par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région.

Priorité de développement n° 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités**Fiche action n° 3.1 : Un urbanisme qui fédère****Problématique spécifique à cette action**

Accompagnement spécifique des communes rurales sur l'organisation et l'usage des espaces ;
 Rééquilibrage géographique des logements sociaux ;
 Stratégies individuelles et collectives autour du commerce dans les centralités.

Type de projets éligibles

- Réaménagement de centre-bourgs
- Habitat social : rénovation énergétique, construction de logements pour les jeunes et en centre-bourgs
- Accompagnement des communes sur le commerce de centre-ville

Type de bénéficiaires

Communes, EPCI, chambres consulaires, bailleurs sociaux, associations

Dépenses éligibles

- Travaux d'aménagement
- Rénovation/construction de logements
- Salaires et charges, outils de communication

Dépenses non éligibles

Assainissements collectifs, réseaux de chaleur, lotissements

Conditions spécifiques d'intervention de la Région**Réhabilitation et acquisition amélioration de logement sociaux et de logement des jeunes :**

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- le projet permette un gain énergétique :
 - Pour les logements du parc social électrique dont la consommation énergétique dépasse 330 kWh/m²/an (classes F,G), atteindre un gain minimum de 40 % par rapport à la consommation initiale.
Indicateur : coefficient Cep.
 - Pour les bâtiments tout mode de chauffage, dont la consommation énergétique dépasse 230 kWh/m²/an (classes E,F,G), atteindre après travaux un niveau de consommation inférieur ou égal à 165 kWh/m²shonRT/an (Classe C), avec un gain minimum de 40 % par rapport à la consommation initiale.
Indicateur : coefficient Cep
- le projet fasse l'objet d'un gain d'isolation :
Gain minimal de 30 % par rapport à l'état initial du bâti.
Indicateur : coefficient Ubat.
- les logements soient de niveau loyer équivalent PLUS, PLAI. Pour les réhabilitations :
Les investissements soient accompagnés d'une maîtrise des dépenses locatives et énergétiques des locataires.
- Pour les opérations acquisition/amélioration :
Le projet ait fait l'objet d'un agrément en logements sociaux.

<p>Démolition / reconstruction : L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le projet s'intègre dans une démarche de renouvellement urbain (quartiers politique de la ville ou centre villes/bourgs) ; • la démolition concerne un bâtiment n'ayant pas d'intérêt patrimonial ; • les logements soient de niveau loyer équivalent PLUS, PLAI ; • le projet garantisse une mixité des publics logés. <p>Construction de logements des jeunes : L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le projet soit localisé en zone urbanisée du document d'urbanisme en vigueur ; • le projet respecte une densité supérieure à 20 logements/ha ; • l'opération porte sur des logements individuels groupés ou collectifs (exclusion des logements individuels diffus) ; • les logements soient de niveau loyer équivalent PLUS, PLAI. <p>Commerces : L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le projet n'ait pas pour objet la création de locaux commerciaux (en dehors des derniers commerces en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville). <p>Opérations de derniers commerces (milieu rural et quartiers politique de la ville) : L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit démontrées l'absence d'entrave à la concurrence (inexistence d'autres commerces de même catégorie à proximité) et la viabilité du projet pour l'exploitant (par la réalisation d'une étude de faisabilité et la transmission des éléments permettant d'analyser sa viabilité).

Modalités de financement	
Autofinancement minimum	20 % ou 30 % selon le taux d'autofinancement minimum légal en vigueur ¹
Plancher de subvention régionale (en C et en %)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projets de réhabilitation des logements sociaux et d'acquisition amélioration : 5 %, 2 000C/logement si dépense subventionnable < 1MC ; 50 000 C si dépense subventionnable ≥ 1MC ➤ Autres opérations : 10 % et 5000C de la dépense subventionnable lorsque celle-ci est inférieure à 1M €. A partir de 1MC, la subvention devra être au minimum de 100 000C.
Plafond de subvention régionale au titre du contrat de partenariat (en C et en %)	➤ 20 % (dans la limite de 15 % de subvention régionale totale) (15 % en cas de cofinancement FEDER pour la réhabilitation du logement social).
Complément d'informations	<p>Conditions pouvant être ajustées à la marge par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région dans la présente convention.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Démolition reconstruction : taux indicatif de 5 % de la dépense subventionnable globale.

¹ sauf exceptions prévues dans les modalités d'intervention de la présente convention.

Indicateurs de réalisation

Ils mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ces indicateurs sont conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse, le PDR Feader et le PO Feamp. Ces indicateurs peuvent être ajustés par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région.

Priorité de développement n° 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités

Fiche action n° 3.2 : Des outils de mobilité qui connectent et qui irriguent

Problématique spécifique à cette action

Mise en réseau du territoire avec la BGV : mise à niveau des gares en capacité et en inter-modalité ;
Irrigation du territoire en solutions de mobilités pour les secteurs diffus, péri-urbains et ruraux ;
Développer des solutions innovantes de mobilités.

Type de projets éligibles

- Travaux d'aménagement/construction sur les pôles d'échanges multimodaux en contrat de pôle et hors contrat de pôle
- Études de déplacement intercommunales/intercommunautaires

Type de bénéficiaires

Communes, EPCI, associations

Dépenses éligibles

- Travaux d'aménagement/construction
- Études
- Expérimentation solution innovante en transports

Conditions spécifiques d'intervention de la Région

A préciser lors de l'analyse des fiches projets.

Modalités de financement	
Autofinancement minimum	20 % ou 30 % selon le taux d'autofinancement minimum légal en vigueur ¹
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	10 % et 5 000 € ² 100 000€ si dépense subventionnable ≥ 1M€
Plafond de subvention régionale au titre du contrat de partenariat (en € et en %)	20 % (dans la limite de 50 % de la subvention régionale totale)
Complément d'informations	Conditions pouvant être ajustées à la marge par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région dans la présente convention.

¹ sauf exceptions prévues dans les modalités d'intervention de la présente convention.

² Plancher ramenée à 2 000 € pour les associations

Indicateurs de réalisation

Ils mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ces indicateurs sont conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse, le PDR Feader et le PO Feamp. Ces indicateurs peuvent être ajustés par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région.

AXE SERVICES COLLECTIFS ESSENTIELS

Problématique

Une Cornouaille proche et solidaire

Proposer un niveau de services attractifs dans les communes rurales et péri-urbaines à travers :

- le soutien à la petite enfance
- une offre regroupée de services publics
- l'appui à une présence commerciale minimale dans les centre-bourgs
- le soutien à la vie associative
- le développement de l'offre culturelle et loisirs

Objectifs

- Rénovation/construction d'écoles et structures d'accueil pour la petite-enfance, création de classes bilingues
- Construction de pôle multiservices à la population (exclusion des maisons de santé), réalisation de schéma de service au public
- Réouverture d'un dernier commerce ou projet innovant de commerce de proximité
- Accompagnement dans la professionnalisation/mutualisation de moyens des associations, mise en réseau des acteurs
- La construction de salles multifonction, d'outils culturels et sportifs (piscines communautaires uniquement)

Conditions spécifiques d'intervention de la Région

Maison de santé :

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- la maison de santé se situe en zone prioritaire ou fragile définie dans le cadre du Projet régional de santé ainsi que, au cas par cas, zone à surveiller ; ou dans un quartier de la politique de la ville ;
- soit élaboré un projet pluri-professionnels de santé, approuvé par l'ARS ;
- le projet de santé validé par l'ARS intègre la maîtrise de stage ;
- l'équipe soit pluridisciplinaire (dont au moins un médecin généraliste et places prévues pour au moins deux) ;
- les professionnels de santé (médecins et professionnels paramédicaux) occupant le bâtiment soient conventionnés (« Secteur 1 » pour les médecins) ;
- le portage soit public

Projet accueil enfance – petite enfance :

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- le projet et la demande d'aide régionale fassent l'objet d'un avis favorable de la Caisse d'allocations familiales et du Département.

Opérations de derniers commerces (milieu rural et quartiers politique de la ville) :

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- soit démontrées l'absence d'entrave à la concurrence (inexistence d'autres commerces de même catégorie à proximité) et la viabilité du projet pour l'exploitant (par la réalisation d'une étude de faisabilité et la transmission des éléments permettant d'analyser sa viabilité).

Équipements culturels :

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- le projet d'équipement soit accompagné d'un projet culturel et artistique finalisé.
- ce dernier comprenne un budget de fonctionnement compatible avec l'ambition du projet et les capacités de financement du maître d'ouvrage et faire apparaître les moyens humains mobilisés pour sa mise en œuvre (recrutement de personnel qualifié).

Centres aquatiques :

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- la piscine possède un bassin sportif comptant un nombre de couloirs adaptés aux besoins locaux pour les pratiques sportives

Financement du poste animation Conseil de développement 2017

Dans le cadre de ses dispositifs de soutien à l'ingénierie territoriale, la Région garantit une enveloppe de 25 000 € (pour une année) dédiée à l'animation des Conseils de développement. Les Pays peuvent donc solliciter cette enveloppe de soutien à l'animation des Conseils de développement, dans la limite des 25 000 €, la subvention devant représenter au maximum 80 % des dépenses présentées.

Le Conseil de développement de Cornouaille a entamé une refonte en 2014 afin de répondre au besoin de redynamisation de l'instance et d'assurer son nouveau rôle dans le cadre des contractualisations avec la Région. Il compte aujourd'hui 75 membres. Ces derniers travaillent au sein de 4 commissions thématiques : maritime, aménagement, développement rural et économie emploi formation.

Afin d'assurer son animation, une chargée de mission a été recrutée en octobre 2014 et affectée, à 60 % de ce temps au Conseil de développement.

Il est proposé de solliciter l'enveloppe régionale à hauteur de 25 000 euros pour le financement 2017 de ce poste.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 2017		Recettes 2017	
Salaire	49 439,13x 60% = 29 663,48 €	Région	25 000 €
Frais de structure	29 663,48 * 15 % = 4 449.52 €	Autofinancement	9 113 €
Total	34 113,00 €	Total	34 113,00 €

Résolution

Le Conseil d'administration valide ce plan de financement et autorise le Président à solliciter la subvention.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Michel CANEVET

Demande de subvention-Fonctionnement-animation LEADER 2016

Par courrier du 21 avril 2015, l'agence Quimper Cornouaille Développement a été habilitée à compter de cette date, à porter un programme LEADER sur la période 2014-2020. L'enveloppe attribuée au territoire, d'un montant de 2 206 266 € de FEADER, a été notifiée le 22 mai 2015.

25% de cette enveloppe sont réservés au fonctionnement-animation du programme. Les dépenses engagées dans ce cadre, sont finançables à hauteur de 80% par la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne. La subvention est à solliciter annuellement.

L'animation du programme est assurée par une chargée de mission de Quimper Cornouaille Développement à 0,4 ETP et par une chargée de mission mise à disposition par l'AOCD à 0,6 ETP.

Le montant global de FEADER sollicité dans le cadre de la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2016 est de 46 393,87 € avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	19 657.71 €	FEADER (80%)	46 393,87€
Frais de structure (15% frais personnels)	2 948.66 €	Autofinancement (20%)	11 598,47 €
Personnel mis à disposition	33 723.83 €		
Frais de déplacement	391.82 €		
Réunions de lancement	1270,33		
TOTAL	57 992,34 €	TOTAL	57 977,46 €

Résolution

Le Conseil d'administration valide ce plan de financement et autorise le Président à solliciter la subvention.

Le Président


Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire


Michel CANEVET

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale –18 avril 2017

Délibération N° QCD-46.06

Demande de subvention-Fonctionnement-animation LEADER 2017

Par courrier du 21 avril 2015, l'agence Quimper Cornouaille Développement a été habilitée à compter de cette date, à porter un programme LEADER sur la période 2014-2020. L'enveloppe attribuée au territoire, d'un montant de 2 206 266 € de FEADER, a été notifiée le 22 mai 2015.

25% de cette enveloppe sont réservés au fonctionnement-animation du programme. Les dépenses engagées dans ce cadre, sont finançables à hauteur de 80% par la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne. La subvention est à solliciter annuellement.

L'animation du programme est assurée par une chargée de mission de Quimper Cornouaille Développement à 0,4 ETP et par une chargée de mission mise à disposition par l'A OCD à 0,6 ETP. La gestion sera assurée par un ou une gestionnaire équivalent à 0,5 ETP à compter du dernier trimestre 2017.

Le montant global de FEADER sollicité dans le cadre de la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2017 est de 52 254,54 € avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges (animatrice 0.4 ETP et gestionnaire 0,5 ETP)	24 775,65 €	FEADER (80%)	52 254,54 €
Frais de structure (15% frais personnels)	3 716,35€		
Personnel mis à disposition	33 926,17 €		
Frais de déplacement (y compris pour la coopération UE)	2 000 €	Autofinancement (20%)	13 063,63 €
Evènement	300 €		
Adhésion LEADER France	600 €		
TOTAL	65 318,17 €	TOTAL	65 318,17 €

Résolution

Le Conseil d'administration valide ce plan de financement et autorise le Président à solliciter la subvention.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Michel CANEVET

Demande de subvention- Ingénierie Territoriale

Conformément au choix opéré en 2010 par les élus cornouillais, la gestion du Pays de Cornouaille est assurée, depuis 2011, par Quimper Cornouaille Développement, outil unique d'études et de conduite partagée des stratégies territoriales à l'échelle cornouillaise.

L'ingénierie du Pays de Cornouaille est identifiée, à partir des postes et activités spécialement affectés à cette fonction, mais elle s'appuie également sur l'ensemble de la structure, des compétences et des travaux de l'agence dans ses différents domaines de développement territorial.

Modalités d'organisation et de fonctionnement

La mission Pays portée au sein de Quimper Cornouaille Développement est identifiée par le Pôle Ingénierie de projets qui mobilise 6 personnes : la responsable du Pôle en charge de la coordination du contrat de partenariat, une assistante, deux chargées de mission LEADER et Conseil de développement, une chargée d'étude mer en lien avec le DLAL FEAMP ainsi que, à titre partiel, responsable de comptabilité-gestion de la structure. Leur travail s'appuie largement sur les moyens généraux de la structure : disposition de l'ensemble des travaux réalisés et données collectées, contributions du Pôle ressource et de l'ensemble des équipes sur publications, communication et évènementiels.

Pour l'année 2017, la subvention régionale portera sur le financement des postes de responsable du Pôle Ingénierie de projet et assistante à 100% ainsi qu'un montant forfaitaire du poste de comptabilité/gestion de QCD. Ce financement participera à la mise en œuvre du contrat de partenariat, l'organisation des comités uniques de programmation et l'instruction des dossiers.

A l'échelle du Pays de Cornouaille, grand et multipolaire, le travail est nécessairement mené en réseau, principalement avec les EPCI, le conseil de développement, mais aussi avec l'ensemble des acteurs susceptibles de s'impliquer dans le projet et les programmations territoriales.

Programme de travail 2017

Le programme de travail de l'année 2017 se compose de :

- La mise en œuvre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille ;
- L'Instruction des dossiers de demandes de subvention liés à la contractualisation (volet Région et ITI Feder) ;
- L'accompagnement des porteurs de projets (appui technique, administratif) ;
- L'organisation et l'animation du Comité Unique de Programmation (CUP) ;
- Le management des postes liés à la contractualisation ;
- L'articulation avec le Conseil de Développement ;
- L'organisation d'évènements et la communication autour du Contrat de Partenariat ;
- La préparation de la révision du volet Région du contrat de partenariat.

Révision du volet Région du Contrat de Partenariat :

2017 sera marquée par une révision du contrat de partenariat-fonds Région. Sur la base d'une nouvelle enveloppe régionale pour la période 2017-2020, le pôle ingénierie de projets aura à préparer la révision avec les partenaires locaux, EPCI et conseil de développement notamment. Ce travail consistera à ajuster les grandes priorités et faire évoluer leurs modalités de mise en œuvre. La finalisation de ce travail devra aboutir à l'adoption du contrat par la Région en décembre 2017.

Le montant global sollicité dans le cadre du contrat de partenariat-Fonds Région est de 97 224€, conformément au budget ci-dessous :

Budget ingénierie contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille 2017		
Frais de personnel (brut annuel + charges + taxe salaires)		
Responsable du Pôle Ingénierie de projets	63 000	
Secrétariat	31 700	
Compta/gestion/RH	15 000	
Frais généraux (locaux, structure, déplacements....)	16 455	
Communication	2 000	
Total des charges	128 155	
Région – Contrat de partenariat / Ingénierie	97 224	75.9 %
Autofinancement QCD	30931	24.1 %
Total des financements	128 155	

Résolution

Le Conseil d'administration valide le plan de financement et autorise le Président à solliciter la subvention régionale afférente .

Le Président

Ludovic JOLIVET


Le Secrétaire

Michel CANEVET


Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte [TEPCV]

➤ Contexte :

En septembre 2014, Ségolène Royal a lancé l'Appel à projet "Territoires à énergie positive pour la Croissance Verte" (TEPCV) à destination des collectivités souhaitant s'engager par des actions concrètes dans la transition énergétique. À octobre 2016, 554 territoires avaient conventionnés avec l'Etat.

Les territoires, notamment grâce à l'appel à projet TEPCV, s'engagent dans des projets innovants qui font émerger de nouveaux modèles de consommation et de création des énergies, de gestion des déchets, de mobilité mais aussi de protection de la biodiversité. C'est cette articulation entre les objectifs globaux et les initiatives locales que la Ministre souhaite soutenir afin de faire de l'Accord de Paris et de sa traduction dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, un succès.

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

➤ Candidature de la Cornouaille au dispositif TEPCV

Quimper Cornouaille Développement, via son pôle Transition énergétique, a formulé une candidature pour le compte de la Cornouaille fin décembre 2016; conformément à l'avis favorable rendu le 12 décembre 2016 en CA de QCD. En parallèle de la démarche QCD, QBO avait également formulé une réponse au ministère.

La DDTM29, suite à un retour du ministère, est revenu vers QCD et QBO au début du mois de mars pour demander de fusionner nos 2 candidatures.

Le 4 avril 2016, la DDTM29 nous a informé que notre candidature avait été retenue sur deux actions pour un montant de 350 000 €, soit :

- Action 4 : mobilité électrique aide à 40% soit 117 000 €
- Action 5 : lutte contre le frelon asiatique aide à 72% soit 233 000€

Quimper Cornouaille Développement prendra contact avec les EPCI ayant répondu à cette sollicitation pour les informer des suites à donner.

Résolution

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer la convention TEPCV avec le ministère.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Michel CANEVET

Le 7^{ème} Rendez-vous de la Cornouaille

-13 octobre 2017-

Rappel

Depuis le lancement de la première édition en 2008, le Rendez-vous de la Cornouaille a été l'occasion d'aborder différents thèmes :

- 1^{er} rendez-vous autour de l'activité industrielle cornouaillaise de Bolloré (Fouesnant et Ergué-Gabéric 2008)
- 2^{ème} Rendez-vous sur la question du très haut débit (Le Guilvinec 2009)
- 3^{ème} Rendez-vous autour des questions énergétiques (Briec de l'Odet 2010)
- 4^{ème} Rendez-vous sur l'armature urbaine cornouaillaise et bretonne (Concarneau 2011)
- 5^{ème} Rendez-vous sur la démarche prospective cornouaillaise (Quimper 2013)
- 6^{ème} Rendez-vous : La Cornouaille existe-t-elle? (Fouesnant 2016)

Contexte

Prévu le 13 octobre prochain au centre des congrès du Chapeau Rouge de Quimper, le thème validé par le Bureau pour ce 7^{ème} Rendez de la Cornouaille est :

« Une Cornouaille intelligente et connectée : comment préparer le territoire du futur ? »

Le territoire intelligent est « celui qui sait à la fois attirer et retenir ces entreprises ». La part de la population des pays industrialisés vivant en milieu urbain devrait atteindre 85 % à la fin du siècle. Comment enrayer la congestion des transports, combattre efficacement la criminalité et protéger l'environnement et le climat ? Les smart city, les villes du futur numériques et connectées, permettront-elles d'atteindre ces objectifs ?

Le territoire intelligent a vocation à créer et consolider de la connaissance et de l'innovation pour améliorer la qualité de vie. Quels sont aujourd'hui les territoires qui englobent des villes de taille moyenne et qui sont en phase avec cet enjeu ?

Articulation

Il est proposé un format sur une demi-journée en après-midi suivi d'un cocktail.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

Calendrier des instances QCD et CUP 2017

Réunion de Bureau (9h30-12h00):

Lundi 3 avril
Lundi 12 juin
Lundi 18 septembre
Lundi 16 octobre
Lundi 27 novembre

Conseil d'Administration/Assemblée Générale (9h30-12h) :

Mardi 18 avril
Lundi 26 juin
Lundi 2 octobre
Lundi 6 novembre
Lundi 11 décembre

Comité Unique de Programmation (prévisionnel) (14h-17h) :

Vendredi 12 mai
Vendredi 26 juin
Lundi 18 septembre
Lundi 16 octobre
Lundi 27 novembre

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

Quimper Cornouaille Développement

U

Instances de Quimper Cornouaille Développement

Secrétariat de direction : 02.98.10.34.16

www.quimper-cornouaille-developpement.fr

